

29 - 01 -2022

**57 ème JOURNEES MEDICALES HAVRAISES**  
**Dépister, Orienter et Réparer les**  
**Mutilations sexuelles féminines**  
**(deuxième partie)**

**2022**  
**JOURNÉES**  
**MÉDICALES**  
**HAVRAISES**



# Préserver les actions du Gams Normandie

1982-2022  
#40ansGAMS

Fédération nationale  
**gams**

Mutilations sexuelles  
féminines &  
Mariages forcés



# GAMS Normandie : Pôle régional



Projet <http://federationgams.org/> Modifié  
GAMS Normandie M. Desmares

03/02/2022 M.FALL

# C'est une Antenne régionale de la Fédération GAMS qui fête #40ansGAMS

La Fédération Nationale G.A.M.S. (Groupe pour l'Abolition des Mutilations Sexuelles Féminines, des Mariages Forcés et autres pratiques traditionnelles néfastes à la santé des femmes et des enfants) est une association laïque et apolitique déclarée à but non lucratif relevant de la loi de 1901.

# La Fédération GAMS

- Reconnue tant en France, qu'en Europe et qu'à l'international, elle est régulièrement sollicitée, consultée et auditionnée afin de partager son expertise. Enfin, elle informe le grand public, par des manifestations ponctuelles (colloques, séminaires, etc.) et collabore avec les médias.
- Elle crée et diffuse des outils adaptés pour la prévention, tout en proposant la consultation de ressources documentaires.
- Préparation de dossiers de communication avec le collectif « Prévenir et protéger » G7

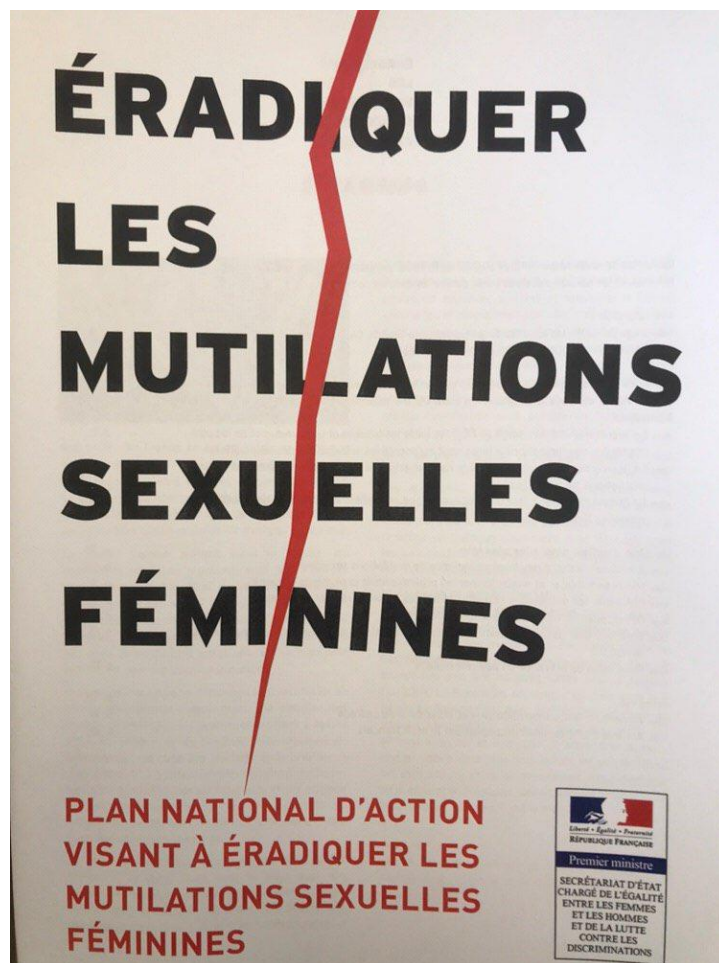
# Les antennes du GAMS

- Elles mènent par ailleurs des actions de **sensibilisation en milieu scolaire**, mais également auprès des adultes (Centre de protection maternelle et infantile, centre de planification et d'éducation familiale, centres sociaux, associations, etc.).
- Elles animent également **des actions de formations initiales et continues des professionnels médicaux, sanitaires, éducatifs et sociaux**, sur la thématique des violences spécifiques faites aux femmes, aux adolescentes et aux petites filles.

# Me FALL Nafissatou du Pôle Gams NORMANDIE signataire de la convention Novembre 2019 Plan régional #MSF



« Grande cause du quinquennat 2019 » et présentée au Projet G7 par Mr le premier ministre Edouard Philippe :  
**ERADIQUER LES MUTILATIONS SEXUELLES**





# ALERTE COVID 2021 ... Beaucoup de mariages forcés et menace MSF

- *«Tous les bons résultats obtenus ces dernières années ont été balayés par la pandémie du Covid-19 ».*
- **Les membres de l'UNICEF évoque désespérés un retard en arrière de 10 ans**
- *Vu que beaucoup d'écoles sont fermées, il y a eu des mariages forcés avant l'âge de 16 ans. Ces unions ont amené à des mutilations sexuelles, afin que les filles soient des femmes «pures».*
- **2 millions de filles supplémentaires risquent d'être mutilées au cours des 10 prochaines années en conséquence de la crise du Covid-19**  
**Augmentation de 1,4 million d'excisions déjà identifiée**
- *Enfin, face aux difficultés économiques pendant le confinement, des anciens exciseurs et exciseuses ont vu une opportunité de pratiquer de nouveau contre de l'argent, pour nourrir leur famille.»*

**Isabelle Gillette Faye** directrice fédération GAMS : alerte des ONG article du 21-01-21)

CAMPAGNE 2022

ALERTE COVID

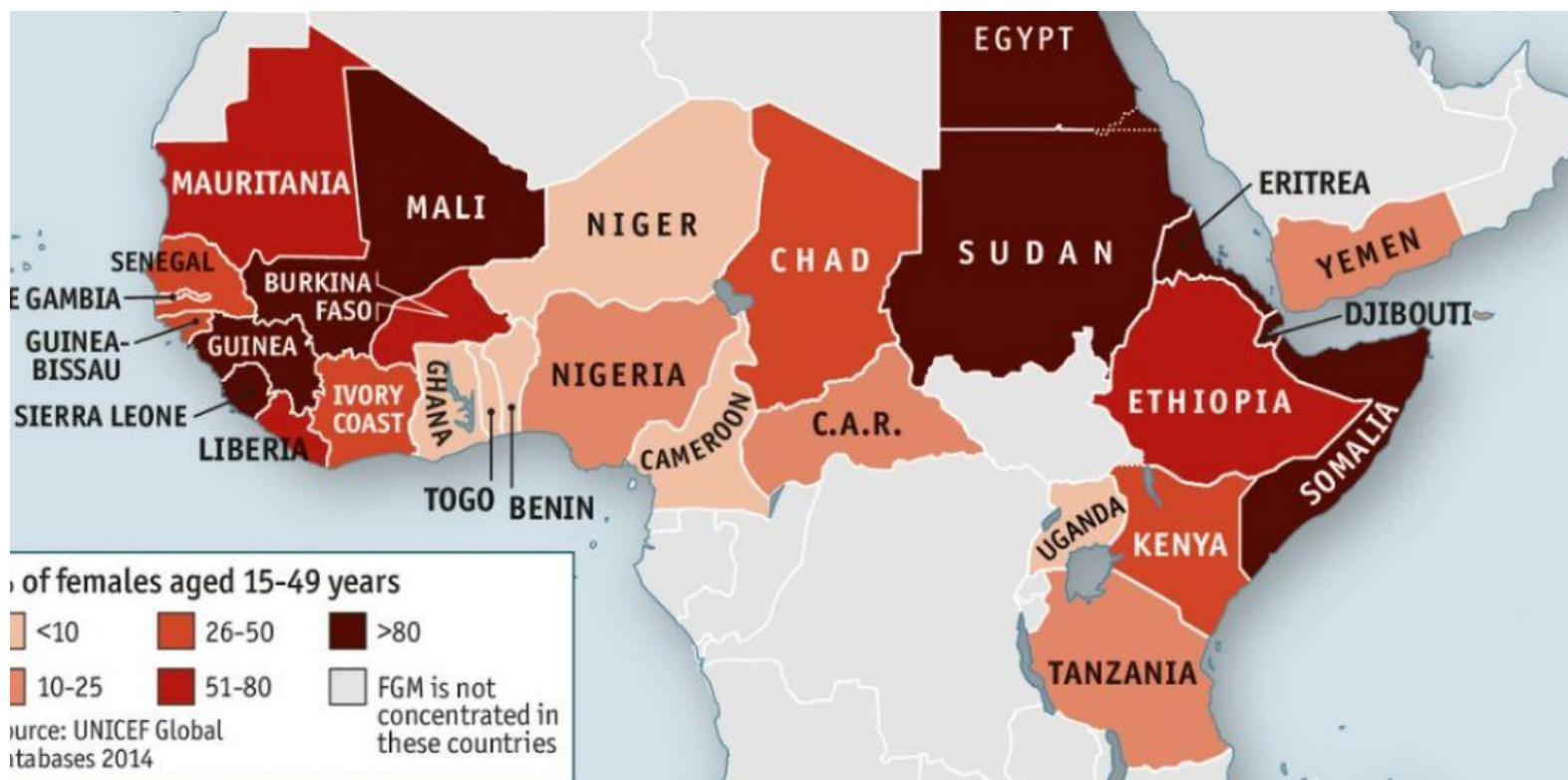
Excision parlons en



# Historique locale : les étapes de l'expérience de me FALL

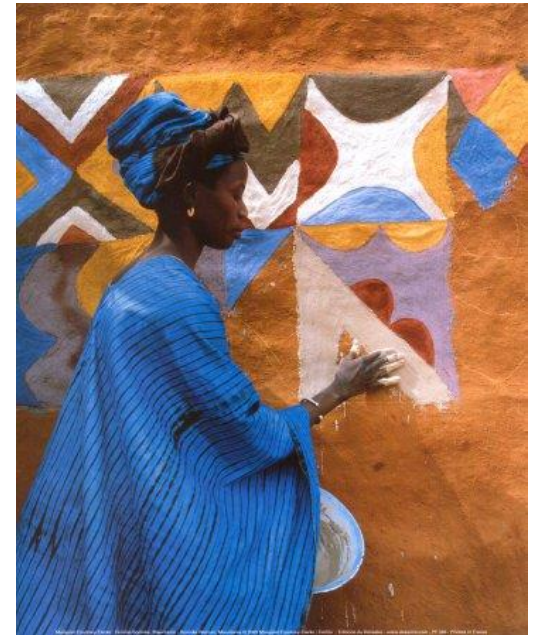
- 1. Accueil, ECOUTE des familles
  - 2. Place des femmes dans la cité\*
  - 3. Instaurer un dialogue : la langue
  - 4. S'engager pour la santé
  - 5. S'engager contre les pratiques néfastes à la santé
- 
- Lire le recueil sociologique historique « femmes d'Afrique noire en France, La vie partagée » Albert Nicollet

# I. **Années 80** : accueillir les familles d'Afrique de l'ouest...Un besoin de main d'œuvre très urgent, des usines de la baie de seine



# Normandie zone de migrations...

- 2. Partager et découvrir les pratiques positives amenées par les femmes d'Afrique subsaharienne telles que le portage des enfants ;
  - \*le massage des nourrissons,
  - \*l'allaitement,
  - \*l'art africain, etc.



# 2. Dans les CMS et maternités

## Se laisser enseigner...les pratiques positives



# 3. GAMS... Ses objectifs

- **\*Promouvoir la santé maternelle et infantile** en direction des populations immigrées et issues des immigrations -
- **\*lutter contre toutes les formes de violences faites aux femmes, aux adolescentes et aux fillettes**



### 3. En respectant traditions et coutumes différentes...le GAMS souhaite néanmoins

**Libérer la parole** entre croyances, convictions, peurs et méconnaissances sur la santé

**Contribuer à l'éradication des pratiques traditionnelles néfastes** telles que les **mutilations sexuelles féminines, les mariages forcés** et/ou précoces d'adolescentes, les tabous nutritionnels, les grossesses rapprochées, la répudiation, le lévirat/sororat, etc.



# Créer un projet et Communiquer sur la santé avec respect

- Trouver des moyens , Comment ?
- Trouver des partenaires, Qui ?
- Trouver la formation qui instaure la parole, dialogue (lever obstacle linguistique)
- Avec AFIM « Association de Femmes Interprètes Médiatrices » qui a fusionné avec AHAM

# Le partenariat AHAM / GAMS



**GAMS Normandie**

Fédération nationale  
**gams**  
Mutilations sexuelles  
féminines &  
Mariages forcés

Pour la protection  
des petites filles et des femmes

**gamshautenormandie@gmail.com**  
Contact : 06 30 36 42 42



**ASSOCIATION HAVRAISE POUR L'ACCUEIL, LA MEDIATION ET L'INSERTION**

17, rue Anfray - 76600 LE HAVRE  
02 35 42 32 20  
j.vignes@aham.fr  
www.aham.fr



Siège Social

17 Rue Anfray

76600 LE HAVRE

Directeur :Thierry BRIOUDE

- Du lundi au vendredi.  
De 9h à 12h30 et de 13h30 à 18h
- **Tél. :** 02 35 42 32 20
- Courriel : [aham@wanadoo.fr](mailto:aham@wanadoo.fr)
- ACCEUIL
- FORMATION EN FRANÇAIS ET LANGUE ÉTRANGÈRE
- CENTRE DE RESSOURCES ASSOCIATIF
- MEDIATION,AIDE À L'INSERTION
- ECRIVAIN PUBLIC - ATELIERS

# Partenaires dans la lutte contre MGF

- **1989** Nait Le projet intitulé :

## Prévention des pratiques culturelles

a donc été élaboré par l'AFIM devenue AHAM et financé par le F.A.S.I.L.D.

Fonds d'Action et de Soutien pour l'Intégration et la Lutte contre les Discriminations

# Partenaires dans la lutte contre MGF

- **Orienter** :« les survivantes » et les femmes demandeuses d'asile ayant subis ces violences, ou ayant une fille menacée.
- **Sensibiliser les professionnels de la santé, du social et de l'éducation** sur les thématiques des **mutilations génitales et les mariages forcés** et/ou arrangés.

# Les actions GAMS

- **Permanence, EQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE** GAMS Normandie comme la Fédération Nationale GAMS accueille les personnes (femmes, familles, enfants) concernées par ces violences de genre et leur propose
- **une écoute,**
- **accompagnement,**
- **orientation, information sur les démarches qu'elles peuvent entreprendre.**
  
- Elle **répond** aussi aux demandes de **FORMATION** dans la région Normande **de professionnel-le-s de santé, (mémoire d'étudiants) , sociaux, éducatifs et judiciaires, en recherche de conseils techniques pour accompagner des situations humaines de plus en complexes.**

# 2021 #TOUR FORUM EGALITE

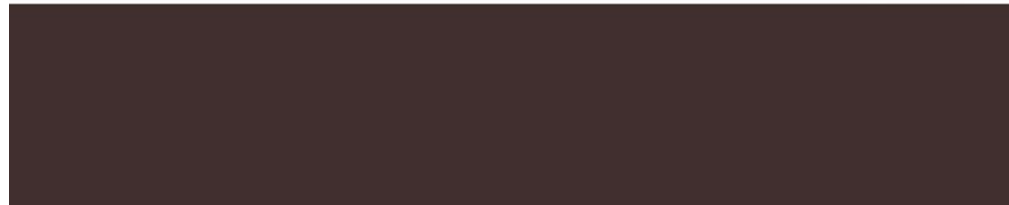


#notre génération égalité  
**Le Grand Tour**  
 **FORUM**  
GÉNÉRATION ÉGALITÉ  
**NAFISSATOU FALL**  
Directrice de l'Antenne régionale  
du GAMS Normandie



6 MAI 14H-17H • ROUEN •

LEGRANDTOUREGALITE.FR



Le 30-06-2021 au **Forum égalité 189 Pays**  
s'accordent à faire avancer les **DROITS DES FEMMES**

En vertu des droits humains et du respect des droits de l'enfant et d'une personne vulnérable à être **protéger pour sa santé et sa sécurité** :

- **Droit à l'intégrité physique et mentale**
- **Droit universel à la santé** ;
- Droit de **ne pas subir de discrimination fondée sur le sexe, et le genre** ;
- Droits de l'enfant à atteindre tout son potentiel, et **droit à ce que son opinion soit respectée dès qu'il peut s'exprimer** ;
- Droit de **ne pas subir de traitements cruels, inhumains et dégradants** ;
- **Droit à la vie** (lorsque la pratique entraîne la mort).  
**200 Millions** de femmes mutilées **10 à 15 % de décès**



# Projet Citoyenneté (Collèges) et Respect des droits humains

## DÉCLARATION DES DROITS DE L'HOMME ET DU CITOYEN DU 26 AOÛT 1789

### Preamble

Les représentants du peuple français, constitués en Assemblée nationale, considérant que l'Homme, né libre et indépendant des droits de l'Homme, sans que cette distinction, constamment présente à tous les membres du corps social, leur rappelle sans cesse leurs droits et leurs devoirs; ainsi que les actes de pouvoir légitimité, et ceux de pouvoir exécutif, pouvant être à chaque instant comparés avec le but de toute institution politique; en vertu plus respectés; ainsi que les réclamations des citoyens, fondées incessamment sur des principes simples et incontestables, incessamment rappelés au souvenir de la Constitution et au bonheur de tous.

En conséquence, l'Assemblée nationale reconnaît et déclare, en présence et sous les auspices de l'Être suprême, les droits naturels et imprescriptibles de l'Homme et du citoyen.

### Article premier

Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits. Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune.

### Article 2

Le but de toute association politique est le bonheur, c'est-à-dire des droits naturels et imprescriptibles de l'Homme. Ces droits sont la liberté, la propriété, la sûreté et la résistance à l'oppression.

### Article 3

Le principe de toute souveraineté réside essentiellement dans le Peuple. Tout corps, tout individu ne peut exercer d'autorité qui n'en émane expressément.

### Article 4

La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui : ainsi, l'exercice des droits naturels de chaque homme n'a de bornes que celles qui assurent aux autres membres de la société la jouissance de ces mêmes droits. Ces bornes ne peuvent être déterminées que par la loi.

### Article 5

La loi n'a le droit de défendre que les actions nuisibles à la société. Tout ce qui n'est pas défendu par la loi ne peut être empêché, et nul ne peut être contraint à faire ce qu'elle n'ordonne pas.

### Article 6

La loi est l'expression de la volonté générale. Tous les citoyens ont droit de concourir personnellement, ou par leurs représentants, à sa formation. Elle doit être la même pour tous, soit qu'elle protège, soit qu'elle punisse. Tous les citoyens étant égaux à ses yeux sont également admissibles à toutes dignités, places et emplois publics, selon leur capacité, et sans autre distinction que celle de leurs vertus et de leurs talents.

### Article 7

Nul homme ne peut être accusé, arrêté ni détenu que dans les cas déterminés par la loi, et selon les formes qu'elle a prescrites. Ceux qui sollicitent, expédient, retiennent ou font exécuter des arrêtés arbitraires, sont punis de mort, sans autre appel que celui en vertu de la loi dans toute l'étendue. Il ne peut être révoqué par la réélection.

### Article 8

La loi ne doit établir que des peines strictement et nécessairement nécessaires, et nul ne peut être puni en vertu d'une loi établie et promulguée antérieurement au délit, et légalement appliquée.

### Article 9

Tout homme étant présumé innocent jusqu'à ce qu'il ait été déclaré coupable, il ne peut être condamné de l'arbitraire, sous prétexte que ne serait pas nécessaire pour l'acquittement de sa personne doit être préalablement répété par la loi.

### Article 10

Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi.

### Article 11

La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'Homme : tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la loi.

### Article 12

La garantie des droits de l'Homme et du citoyen nécessite une force publique : cette force ne doit être instituée pour l'instruction de tous, et non pour l'instruction particulière de ceux auxquels elle est confiée.

### Article 13

Pour l'entretien de la force publique et pour les dépenses d'administration, une contribution commune est indispensable : elle doit être également répartie entre tous les citoyens, en raison de leurs facultés.

### Article 14

Tous les citoyens ont le droit de concourir, par eux-mêmes ou par leurs représentants, au vote de la contribution publique, de la contrôler librement, de fixer son étendue, et de déterminer la quotité, l'assiette, le recouvrement et la durée.

### Article 15

La société a le droit de demander compte à tout agent public de son administration.

### Article 16

Toute société dans laquelle la garantie des droits n'est pas assurée, ni la séparation des pouvoirs déterminée, n'a point de constitution.

### Article 17

La propriété étant un droit sacré et inviolable, nul ne peut en être privé, si ce n'est lorsque la nécessité publique, légalement constatée, l'exige évidemment, et sous la condition d'une juste et préalable indemnité.





DÉCLARATION  
UNIVERSELLE  
DES DROITS  
DE L'HOMME

# DECLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L' HOMME



Nations Unies

# Article 5 et 25

## *Déclaration universelle D.H.*

- **L'Article 25 souligne :** « toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment pour l'alimentation, l'habillement, le logement, les soins médicaux ainsi que pour les services sociaux nécessaires... »
- Il est réaffirmé dans l'article 12.1 du **Pacte international pour les droits économiques, sociaux et culturels.** « Les Etats parties au présent Pacte reconnaissent le droit qu'a toute personne de jouir du meilleur état de santé physique et mentale qu'elle soit capable d'atteindre. »

# Se souvenir et s'appuyer sur ...CIDE 1989 à 2019



**CIDE 30 ANS**

CONVENTION INTERNATIONALE  
DES DROITS DE L'ENFANT

# LES DROITS DE L'ENFANT

EXTRAITS DE LA CONVENTION INTERNATIONALE DES DROITS DE L'ENFANT QUI EST EN VIGUEUR DANS LA QUASI TOTALITÉ DES PAYS MEMBRES DES NATIONS UNIES.



**Le droit à la compréhension et à l'amour** des parents et de la société.



**Le droit d'avoir un nom,** une nationalité et d'accéder à la justice.



**Le droit à une éducation** et à des soins spéciaux quand il est handicapé mentalement ou physiquement.



**Le droit à un niveau de vie suffisant** : une maison, des vêtements, de la nourriture.



**Le droit à l'égalité**, sans restriction de race, de religion ou de nationalité.



**Le droit d'être soigné par des médecins**, la protection en cas de guerre.



**Le droit à l'éducation gratuite** et aux activités récréatives.



**Le droit aux secours prioritaires** en toutes circonstances.



**Le droit à la protection** contre toute forme de cruauté, de négligence et d'exploitation.

HOPTOYS.FR

Droit à compréhension et amour des parents

Droit d'avoir un nom, une nationalité et accès à la justice  
Droit à une éducation et à des soins si présente un handicap  
Droit niveau de vie suffisant

**Droit à l'égalité sans restriction de race, de religion, ni de nationalité**

Droit d'être soigné par des médecins

Droit à l'éducation gratuite et activité récréative

Droit aux secours prioritaires

Doit à la protection contre toute forme de cruauté, de négligence et d'exploitation

# Définition OMS des Mutilations sexuelles féminines

rappelées par JF Le Digabel

- ▶ « **Toutes les interventions incluant l'ablation partielle ou totale des organes sexuels externes de la femme ou toute autre lésion des organes génitaux féminins qui sont pratiquées pour des raisons non médicales** ».
- ▶ Généralement pratiquée sur des fillettes dès la naissance jusqu'à l'adolescence, si ce n'est à l'âge adulte. Elles ne présentent **aucun avantage pour la santé et sont préjudiciables à bien des égards aux jeunes filles et aux femmes**
- ▶ Dangereuse, voire mortelle, source de douleurs et de maux indicibles : cette pratique **viole les droits humains fondamentaux** des fillettes, des jeunes filles et des femmes
- ▶ Pratiquée surtout dans certaines communautés du **Moyen-Orient, d'Asie, d'Afrique sub-saharienne, d'Amérique Andine** mais aussi au sein des communautés d'immigrés à travers le monde.
- ▶ Actuellement **interdite** dans la plupart des pays européens et condamnée par un nombre de gouvernements africains.

# Deux femmes s'engagent contre MSF en Normandie : Hommage au Docteur Danièle BUGEON pédiatre (2019) travaillait en Binôme avec Nafissatou FALL



# En France (année 1980) : des associations s'engagent contre MSF

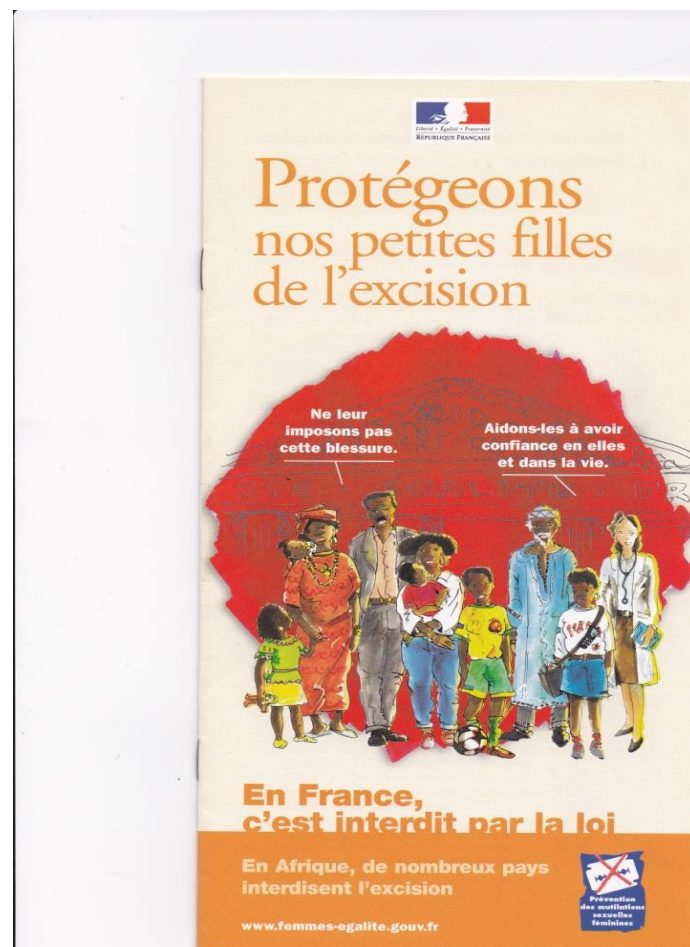


EX. : L'Association ASIFA à ROUEN crée la BD témoignage avec Gams Normandie

« Ne me coupez pas » dessin de BOB KANZA



# Année 80 Des femmes s'engagent... plus jamais ça...Les pionnières



# Création du GAMS

1982→2022 #40ansGAMS

HISTORIQUE : histoire et  
...quelques repères importants

**BOBO décède après une excision à Paris voici des extraits du livre : « l'exciseuse » sur le procès de : HAWA GREOU**

**À l'issue de ces aveux, le 11 mai Hawa Gréou est envoyée au dépôt avant d'être incarcérée à la prison pour femmes de Fleury-Mérogis**

**Maître Linda Weil Curiel Membre du GAMS assure la défense de l'enfant. Le procès n'aura lieu qu'en 1999. Elle sera condamnée.**

**« Sont jugés aux côtés de l'exciseuse, vingt-cinq parents qui ont fait exciser leurs enfants quarante-huit fillettes au total . »**

**« Le procès arrivent enfin devant la cour d'assises de Paris. Il va durer deux semaines du 2 au 16 février 1999 et se déroule dans la grande salle majestueuse des Assises au cœur du palais de justice »**

# Citation du livre : “Exciseuse” entretien avec Hawa Gréou.

- « **Ma grand-mère était exciseuse. La première fois que je l’ai vue faire, les filles avaient quinze ou seize ans. »**
- « **Moi j’en avais sept( ...) On est toujours venu me voir même si on savait que c’était interdit en France.»**
- « **C’est la coutume africaine. J’ai fait beaucoup d’excisions en Afrique, trente ou quarante filles.**
- **Selon l’importance du village il peut y avoir dix, voire vingt, fillettes excisées. Ce chiffre de vingt c’était à l’époque de ma mère, quand je faisais mon apprentissage avec elle.»**

# Parole de victimes

- **« Vous avez eu mal ? Demande la présidente. Oui très mal. Je n'arrivais plus à marcher, pendant plusieurs jours.**
- **« Avez-vous ressenti une mutilation ? oui avec un rasoir... J'ai le souvenir d'un plastique mouillé. Moi par terre les jambes écartées. Quand on veut opérer un enfant, on ne fait pas comme ça. Ça s'est fait de manière barbare, c'est de la barbarie... Mes filles je ne les ferai pas exciser... »**
- **En réalité « Mama Gréou » touchait entre 50 et 200 francs par excision, parfois beaucoup plus quand il y avait plusieurs filles.**

# Parole de l'exciseuse

- « Je suis une « forgerons » à 100%. Pas tous les soninkés pratiquent l'excision. C'est une coutume, pas un métier. Son savoir-faire, ses gestes, sont transmis de mère en fille. Au village, il n'y a pas de docteur. C'est la maison du forgeron qui fait office de clinique »
- « L'excision va disparaître doucement. À Fleury-Mérogis j'ai ouvert mes yeux et ma tête et je peux ouvrir les yeux des autres. De toute façon le prophète nous laisse le choix. »
- « Je suis prêt à faire la police et la justice. Pourtant au début, je pensais que c'était un manque de respect de comparer l'excision à une mutilation ! Maintenant je suis avec vous, avec toi et Bafing , celui qui chante « Exciser c'est pas bon ». **Mais je ne le ferais pas si arrêter d'exciser, ça empêchait d'être musulman. »**

# Propos des témoins du quartier

- **« J'ai toujours remarqué que quand la première épouse était là, ils recevaient beaucoup de visiteurs africains qui repartaient avec des enfants enveloppés dans des tissus qui pleuraient ... »**
- **« J'ai toujours été intriguée par les cris que poussaient les enfants (...). Etant cardiaque, pour ne pas me rendre malade par ses cris de douleur, je suis obligée de quitter mon domicile jusqu'en fin d'après-midi. »**

# Un coût majeur en santé publique

- Mortalité infantile : 10 à 15 % des petites filles excisées dans le monde
- Mortalité maternelle très importante dans les maternités précoces
- Répercussions en terme de coût en santé, de fécondité et d'espérance de vie,
- Décision politique internationale G 7  
AGIR et réduire les pertes de chances pour les victimes de discrimination de genre : les femmes subissant violences sexuelles sexistes.



# ATTEINTES GRAVES

La mortalité maternelle consécutive aux MGF (plus importante chez les 12 - 18 ans) et infantile ( 1 à 2 décès périnatal pour 100 accouchements OMS) constituent dans le monde une question grave qui nécessite des décisions politiques pour venir à bout de ces pratiques.

Souvent les pays où elles sont pratiquées ne disposent pas des moyens techniques ou ne se dotent pas des moyens de prise en charge d'urgence : transfusion, réanimation, traitements

# Informier, expliquer aux familles

- Manque d'informations
- Manque d'éducation et de scolarisation
- Poids des traditions, code d'honneur
- Méconnaissance des vrais risques en santé et à l'accouchement et des séquelles

# Traditions et Mythes

quelque soit la religion ( musulmans et chrétiens, cops, orthodoxes)

- L'excision est considérée comme une cérémonie, un **rite de passage vers l'âge adulte**
- Il faut **contrôler de plus en plus tôt les filles** qui sinon menacent l'ensemble de la communauté
- Risque de perdre une tradition, risque de non retour
- Il faut empêcher à tout prix qu'elles « courent », « sortent » et qu'elles risquent d'amener **honte et déshonneur en ramenant un enfant naturel né hors de la caste**
- Dès les premiers signes de puberté, la fille souvent promise par oncles et tantes **doit être mariée** (d'où incidence sur les mariages forcés y compris en Europe) **Sa place assignée et l'échange de dot, fonction majeure dans l'économie des familles, pour nourrir et soigner les autres membres de la communauté.**

# Mythes se développent autour du risque de ne pas être excisée

- Une pression sociale s'exerce sur les filles
- Cet organe (Le clitoris) ambigu et signant une forme de double sexualité : « va pousser et s'allonger si on ne coupe pas » ...DANGER
- Il est impur, il est sale, se débarrasser de cette « part masculine »
- Une fille qui n'est pas excisée : on la désigne « Bilakoro »
- On ne peut pas permettre à une femme de cuisiner pour son mari, aucun homme de la communauté ne voudra l'épouser
- Le contact avec le clitoris non coupé peut rendre stérile
- Le contact avec le clitoris peut rendre le mari impuissant
- Le contact avec le clitoris peut Tuer le bébé lors de l'accouchement
- Il ne figure pas d'écrit dans le Coran sur les MSF , mais il est attendu de préserver les valeurs coraniques comme la virginité des filles et chasteté des épouses

## Conséquence de toute **OPPOSITION** = **Honte et Déshonneur**

- Ces deux arguments vont lourdement peser sur les jeunes femmes, redoublées des craintes de punitions liées aux croyances religieuses ou animistes
- - culpabilisation
- - insulte contre défi aux normes sociales
- - elles seront ostracisées
- - elles seront exclues et persécutées
- - subiront agressions et violences pour avoir porté atteinte au dit honneur.

# Documents du Conseil de l'Europe : guide de bonnes pratiques contre MGF et MF

## Convention d'Istanbul ratifiée en France le 4-07-14



# Convention européenne d'Istanbul : outil pour protéger

- Convention sur la prévention et la lutte contre les violences à l'égard des femmes et contre la violence domestique, ratifiée en 2014 par la France, stipule :
- « **Aucun acte de violence à l'encontre d'une femme** ne peut être justifié par : **la culture, la coutume, la religion, la tradition ou le prétendu 'honneur'** ».
- <https://rm.coe.int/mutilations-genitales-feminines-et-mariage-force/I6807baf90>

# Quelque soit l'âge ou le pays d'origine si l'enfant est menacé

- La loi protège
- La convention d'Istanbul éclaire
- Examiner la situation d'une demande de protection, le pays, l'ethnie
- Ecouter la famille, le vécu de la mère
- Epauler le père qui protège son enfant
- Demande du statut de réfugié ou protection subsidiaire si Menace



# Création du GAMS

## 1982 -2022 #40ansGAMS

HISTORIQUE : histoire et  
...quelques repères importants

# Internationale

**1977**

Le Groupe de travail sur les pratiques traditionnelles ayant effet sur la santé des femmes et des enfants est constitué à Genève. Cette ONG (Organisation Non Gouvernementale) vise à faciliter l'exécution de projets africains « destinés à améliorer la santé des femmes et des enfants ». Elle possède un statut consultatif auprès du **Conseil Economique et Social des Nations Unies**

**1979**

**Séminaire international OMS et UNICEF : Question mondiale ; sort le sujet Du pur culturel , mais aborde la santé des femmes**



**1982**

**Création du GAMS**

**Travailler ensemble** femmes africaines et de femmes françaises qui se fixent comme objectif de contribuer à la disparition des pratiques traditionnelles affectant la santé des femmes et des enfants

**1990**

**Programme de formation avec Comité inter Africain :**  
Livre Universel de la naissance gratuit



**1993**

**Premier groupe de travail sur les MGF**  
: Délégation aux Droits des femmes  
d'Ile de France

**1995**

**Programme de formation nommé :**  
Femmes assises sous le couteau  
(Fédération GAMS)



**2001**

**Premier colloque à l'Académie nationale de Médecine à Paris** sur le thème :  
« Comment lutter contre les MGF ici et là-bas » ?, **GAMS et Equipop**

**2002**

**Fondation du réseau Européen de lutte contre les MGF** (Euronet FGM)



**2012**

**Résolution de l'ONU** l'excision est décrétée  
comme une **violation des droits**  
fondamentaux des femmes  
**6-02 Journée TOLERANCE ZERO**

**2013**

La Commission Nationale Consultative des Droits  
de l'Homme (CNDH) alerte les autorités françaises.  
**Les MSF touchent désormais les adolescentes.**



**2014**

**La France ratifie la CONVENTION  
EUROPEENNE D'ISTANBUL**

**2019**

**ERADICATION DES MGF « GRANDE CAUSE  
NATIONALE » en France signée en Normandie**

# Les mutilations génitales féminines

 excision  
parlons-en!



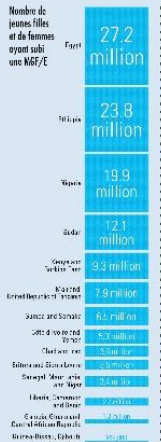
3 filles sur 10  
dont les mères ont été mutilées  
risquent à leur tour de subir une excision



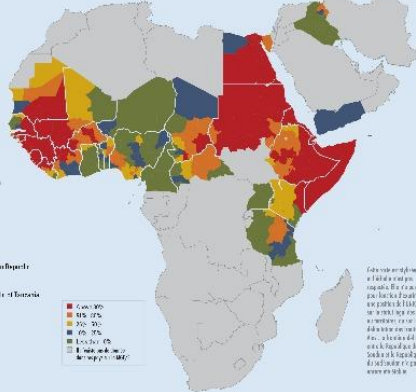
# Beaucoup trop dans le monde

## MUTILATIONS SEXUELLES 200 MILLIONS de filles et de femmes concernées

Unicef



La MGF/E (Mutilation génitale féminine/circision) est concentrée sur un éventail de pays allant de la côte atlantique à la corne de l'Afrique, avec des pourcentages très variables de filles et de femmes excisées entre les pays, tout comme comme à l'intérieur de ceux-ci.



Dans le plupart des pays où la MGF/E est pratiquée, la majeure partie des jeunes filles et des femmes pensent qu'elles doivent cesser.



**QUAND**

Dans la majorité des pays, la majorité des filles ont été excisées avant 5 ans.

Dans les autres pays, les excisions ont généralement lieu entre 5 et 14 ans.

**COMMENT**

Dans la majorité des pays, la plupart des filles ont été excisées de leurs parties génitales, avec de la chair enlevée.

**PAR QUI**

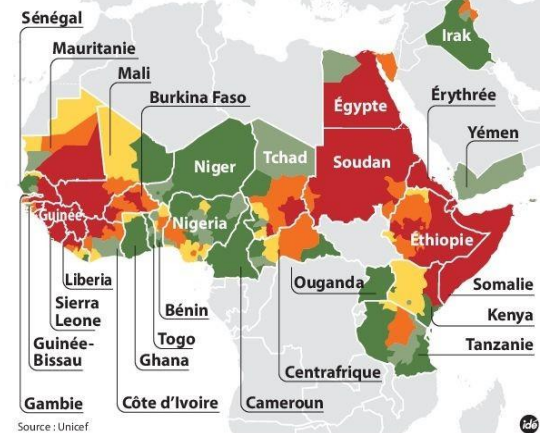
Dans presque tous les pays où la MGF/E est concentrée, des praticiens traditionnels opèrent la plupart des actes.

**POURQUOI**

L'acceptation sociale est la raison la plus généralement citée par les défenseurs de la perpétuation de cette pratique.

### 126 millions de femmes excisées dans le monde

Part des filles et femmes ayant subi une mutilation génitale



# Données socioculturelles

Fréquence des MSF ?

En 2018

**dans le Monde**

**200 millions** de femmes mutilées sexuellement

En 2019

**en France**

**120 000** femmes mutilées

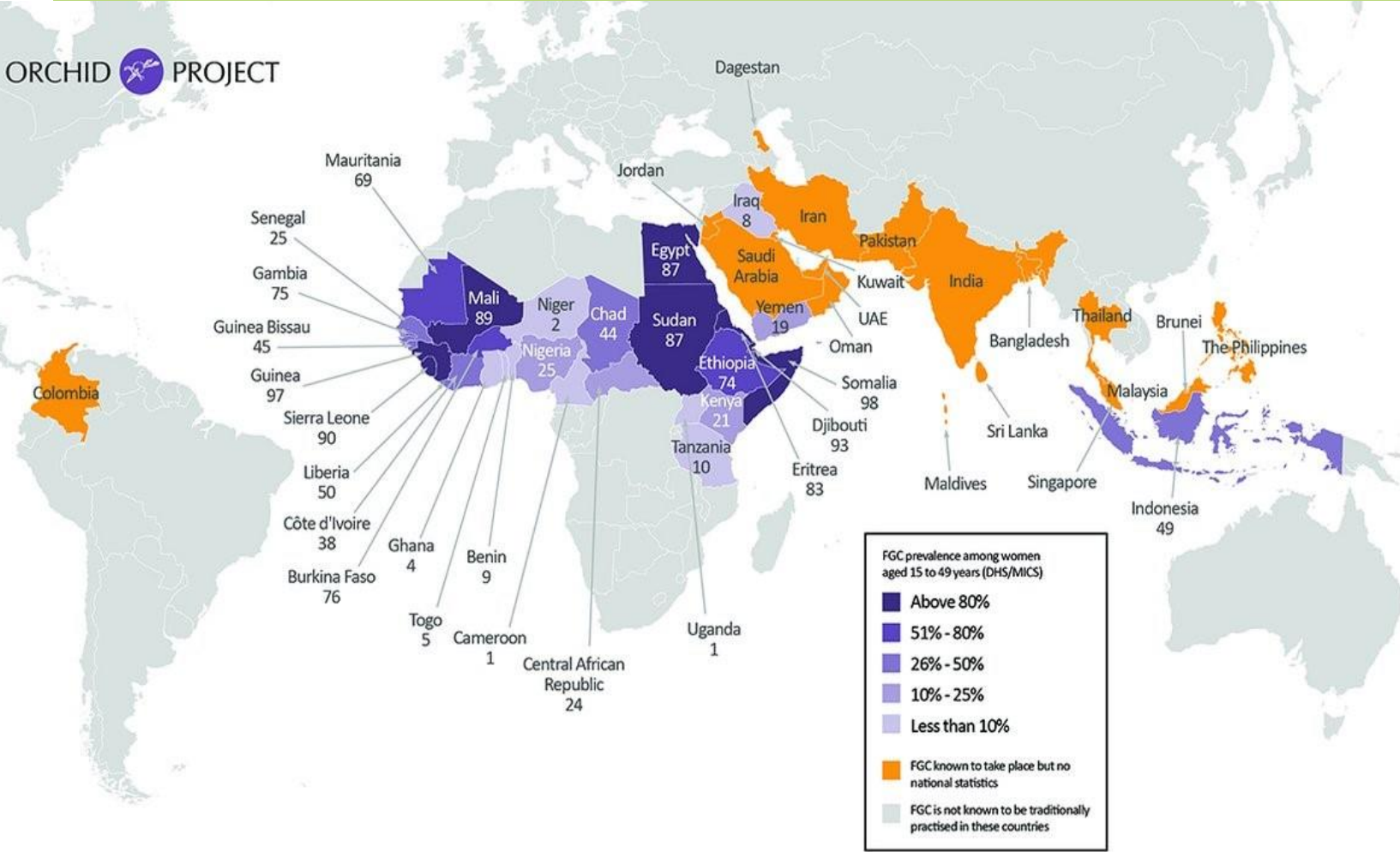
**30 %** de fillettes et/ou adolescentes encore menacées

**Chaque année  
dans le Monde**

**3 millions** de fillettes et/ou adolescentes  
**encourent le même risque**

# Pays concernés...estimations

ORCHID PROJECT



Pays	Prévalence des mutilations sexuelles féminines chez les adolescentes de 15 ans jusqu'aux femmes âgées de 49 ans (en pourcentage)	Prévalence des mutilations sexuelles féminines chez les enfants de la naissance jusqu'aux adolescentes de 15 ans (en pourcentage)	Année de Référence	Sources des statistiques
Kenya	21 %	3 %	2014	EDS
Liberia	44 %	-	2013	EDS
Mali	83 %	73 %	2015	MICS
Mauritanie	67 %	51 %	2015	MICS
Niger	2 %	-	2012	EDS
Nigeria	18 %	13 %	2016	MICS
Ouganda	0 %	1 %	2016	EDS
République centrafricaine	24 %	1%	2010	MICS
Sénégal	23 %	14 %	2015-16	EDS
Sierra Leone	86 %	8 %	2017	MICS
Somalie	98 %	-	2006	MICS
Soudan	87 %	30 %	2014	MICS
Tanzanie	10 %	0,4 %	2015-2016	EDS
Tchad	38 %	10%	2014-2015	EDS
Togo	5 %	0,3 %	2013-2014	EDS
Yémen	19 %	-	2013	EDS
- : Statistiques non disponibles				

\*Définition de l'indicateur : pourcentage de filles récemment mutilées parmi les filles et les femmes âgées de 15 à 49 ans ayant au moins une fille vivante ayant subi une mutilation sexuelle féminine.

Tableau 3. Prévalences des mutilations sexuelles féminines dans les pays africains chez les adolescentes et adultes de 15 à 49 ans et chez les enfants de la naissance jusqu'aux adolescentes de 15 ans

Pays	Prévalence des mutilations sexuelles féminines chez les adolescentes de 15 ans jusqu'aux femmes âgées de 49 ans (en pourcentage)	Prévalence des mutilations sexuelles féminines chez les enfants de la naissance jusqu'aux adolescentes de 15 ans (en pourcentage)	Année de Référence	Sources des statistiques
Bénin	9 %	0,2	2014	MICS <sup>24</sup>
<b>Burkina-Faso</b>	<b>76 %</b>	13 %	2010	EDS <sup>25</sup> /MICS
Cameroun	1 %	-	2004	EDS
Côte d'Ivoire	37 %	10 %	2016	MICS
Djibouti	93 %	-	2006	MICS
Égypte	87 %	14 %	2015	EDS
Érythrée	83 %	33 %	2010	Étude population et santé
Éthiopie	65 %	16 %	2016	EDS
Gambie	75 %	56 %	2013	EDS
Ghana	4 %	1 %	2011	MICS
Guinée-Conakry	97 %	45 %	2016	MICS
Guinée-Bissau	45 %	29 %	2014	MICS
Indonésie	-	49 %	2013	RISKESDAS
Irak	8 %	-	2011	MICS

<sup>23</sup><https://data.unicef.org/topic/child-protection/female-genital-mutilation/> (Mise à jour d'octobre 2018)

<sup>24</sup> Enquête en grappes d'indicateurs multiples (MICS)

# Chiffres pays

# Sillonnent les régions et pays



# Expliquer, sensibiliser



# RENCONTRES : respect des souffrances de ces femmes

- **R**egard, Présence à l'autre **R**
- **E**coute, Attention vers l'autre **E**
- **S**ensibilité, relation de qualité **S**
- **P**roximité, Concerné et proche **P**
- **E**ntendue, Comprendre, réponse **E**
- **C**onfiance, Information, Autonomie, **C**
- **T**ransmissions, liens aux partenaires **T**

# Soutenir la protection des petites filles : droit d'asile ou protection subsidiaire

2016 exposition « Asile et fuir l'excision »

Créatrice Photographe : Me Pachabezian « excision parlons en »

En  
septembre  
**2018 : 7300**  
**filles**  
**étaient**  
**sous la**  
**protection**  
**de l'Ofpra**  
pour risque  
de mutilation





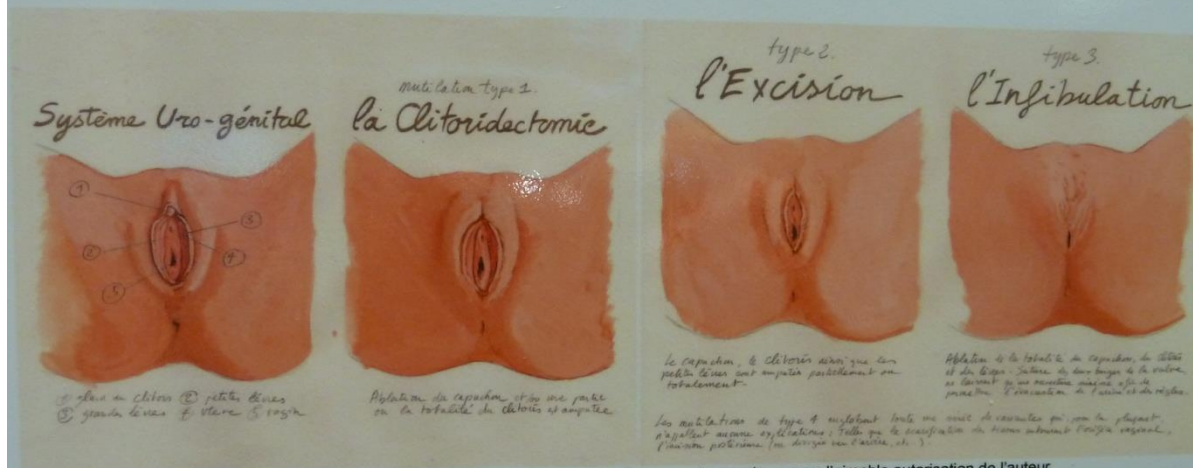
# Orienter, écouter, faire exercer les droits : OFPRA ou CNDA



# Informez les familles et les jeunes

**infibulation** : rétrécissement de l'orifice vaginal par ablation et accolement des petites lèvres et/ou des grandes lèvres, avec ou sans ablation du clitoris.

**les formes non-classées de MSF** : toutes les interventions nocives ou potentiellement nocives pratiquées sur les organes sexuels féminins à des fins non thérapeutiques.



## conséquences de l'excision

l'excision est une violation grave des droits humains. Elle entraîne :

- Au moment de l'acte : une douleur aiguë, des saignements voire une hémorragie et la mort.
- Un traumatisme grave avec des conséquences psychologiques et sur la vie sexuelle.
- Tout au long de la vie : des problèmes de santé divers (ex : infections urinaires, stérilité, complications obstétricales)

Si 1 fille de 15 ans sur 4 ne sait pas qu'elle a un clitoris ! (HCE)  
En Afrique **le tabou s'impose,**  
le mot ne se prononce pas...

HCE  
Haut Conseil  
à l'Égalité  
Entre les  
Femmes et  
les Hommes  
République Française

**1** FILLE DE  
15 ANS  
SUR **4** NE SAIT PAS  
QU'ELLE A UN  
CLITORIS

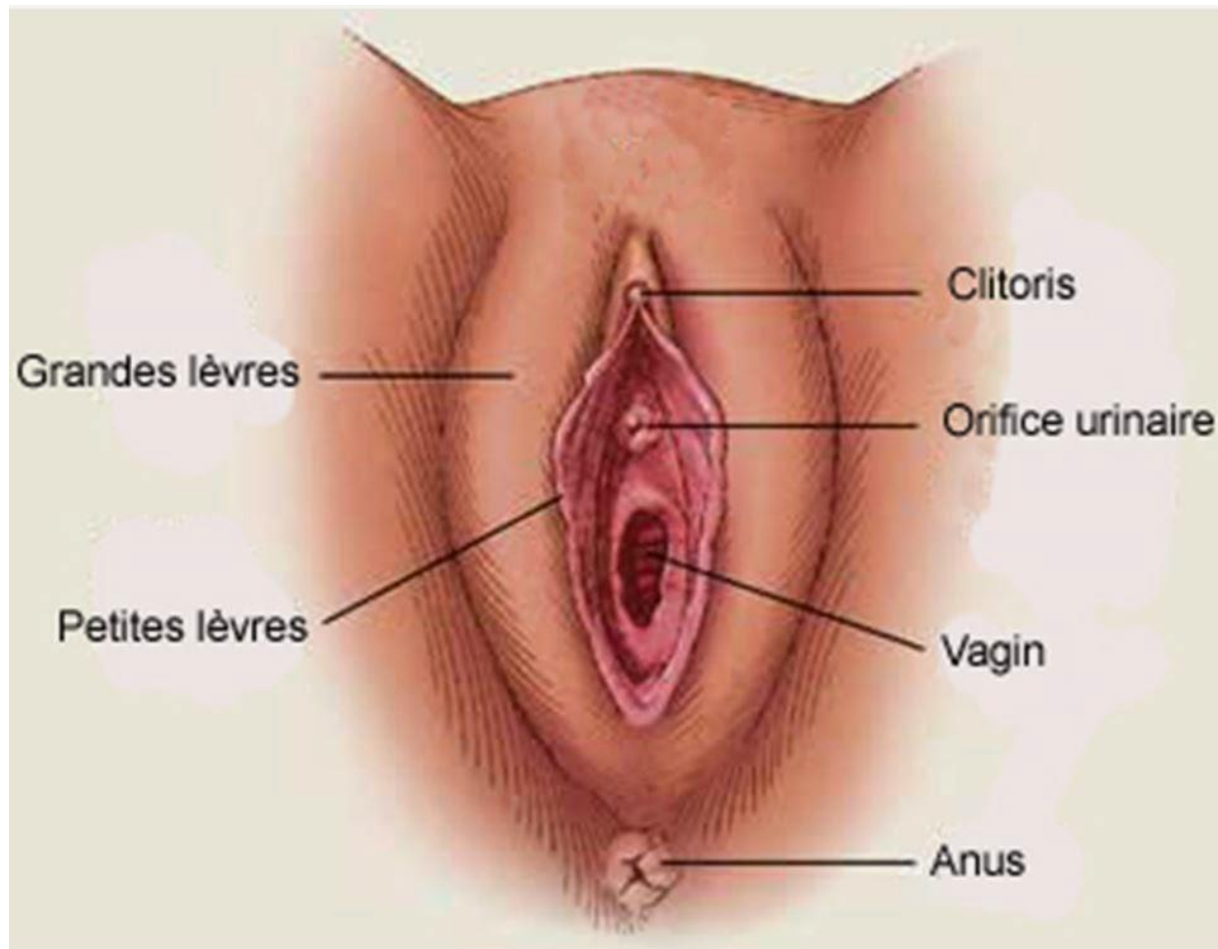
RETRouver LE RAPPORT DU HAUT CONSEIL À L'ÉGALITÉ  
sur l'éducation à la sexualité :

[www.haut-conseil-egalite.fr](http://www.haut-conseil-egalite.fr)

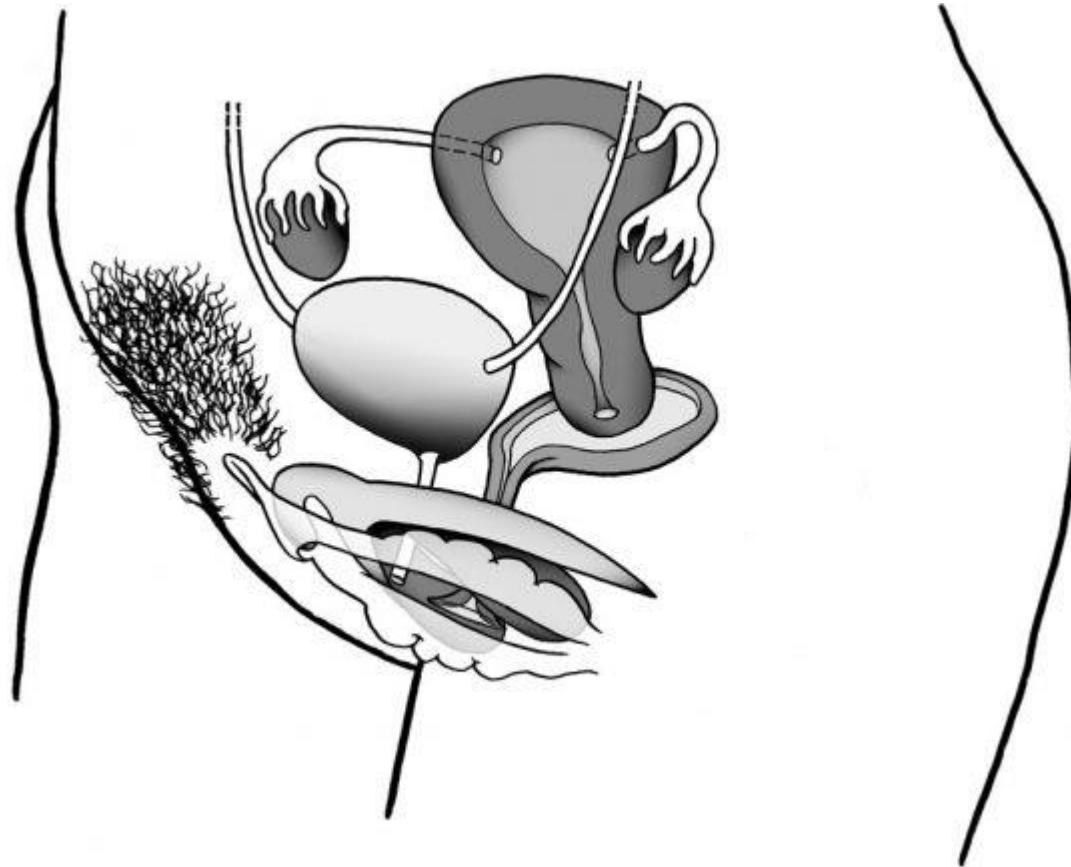
#EDUCSEX



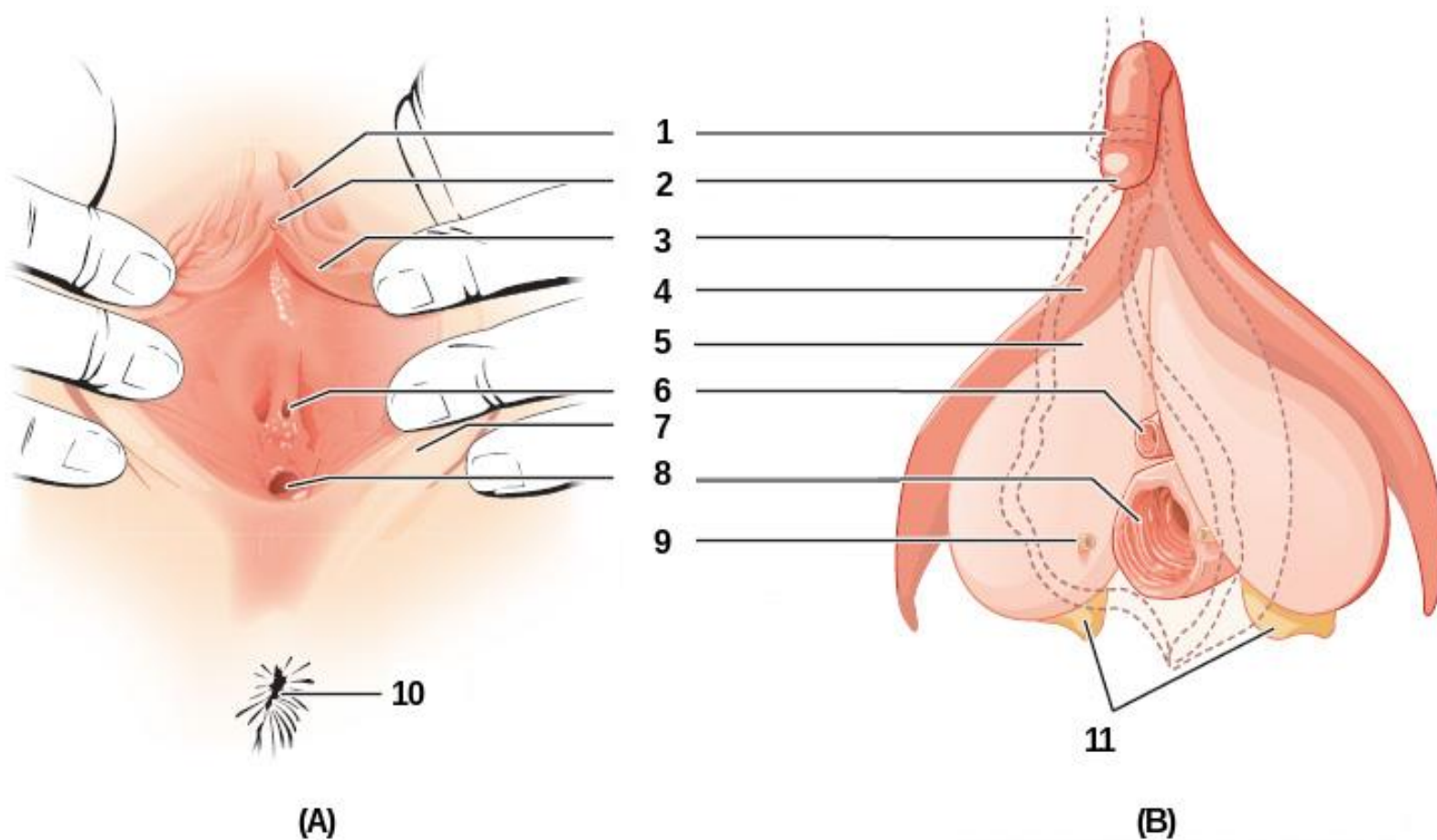
# Juste oublié : Le clitoris



# Appareil génital revu en 2020



Découvrons : L'illustre inconnu LE CLITORIS (en 1998 décrit plus précisément) et son tabou ... le plaisir féminin



# Le clitoris en 3 D : 11 cm caché

Recherche du Dr Foldès et  
son équipe (Odile Buisson)

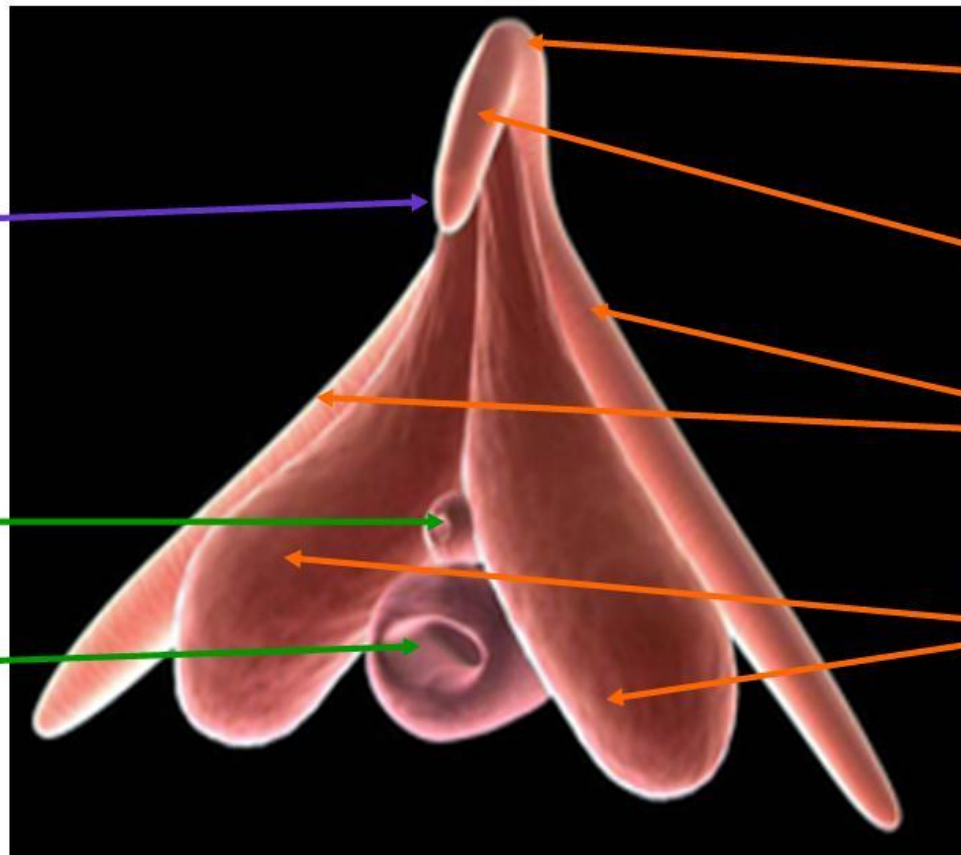
## PARTIES EXTERNE

## PARTIES INTERNE

Gland du  
clitoris

Urètre

Entrée du  
vagin



Coude ou genoux  
clitoridien

Retenu par un ligament  
postérieur

Tige

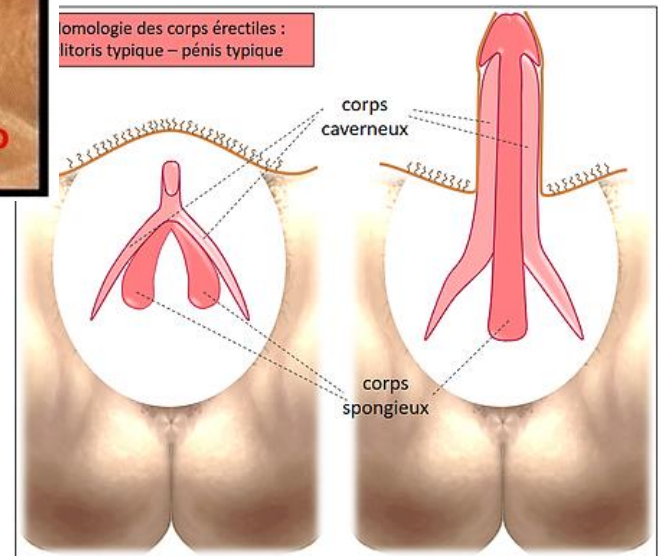
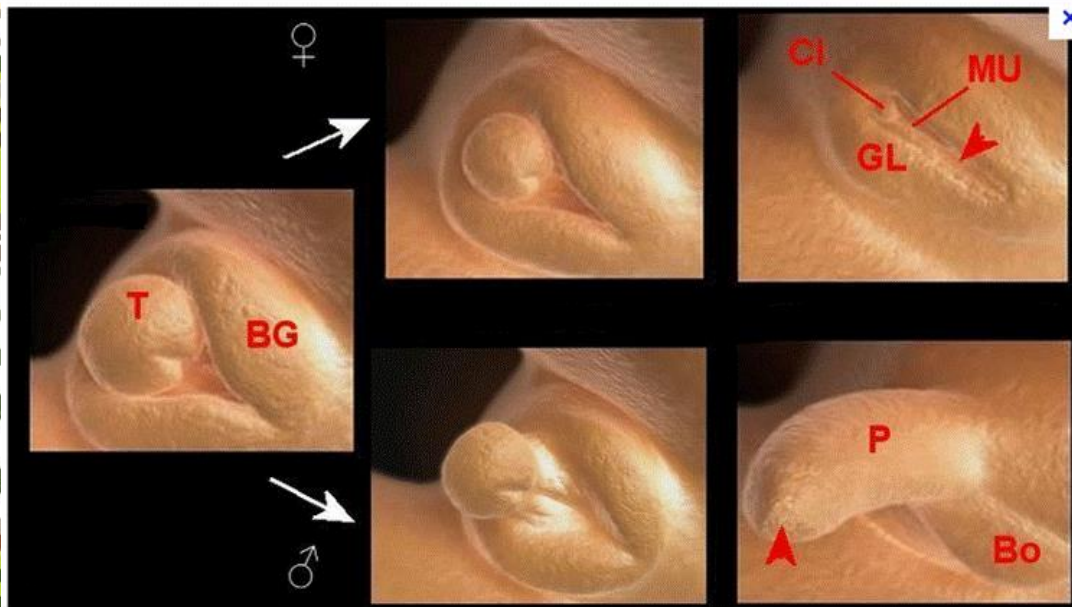
1- Corps caverneux

Première arche reliée au  
bassin, se gorge de sang et  
se mobilise

Arche bulbaire

2- deuxième arche autour  
du vagin intervient par ses  
terminaisons nerveuses ++  
dans la sexualité féminine

Pourtant garçon/ fille,  
ces similitudes chez l'embryon humain semblent posées  
dès l'époque pharaonique (bi sexualité)

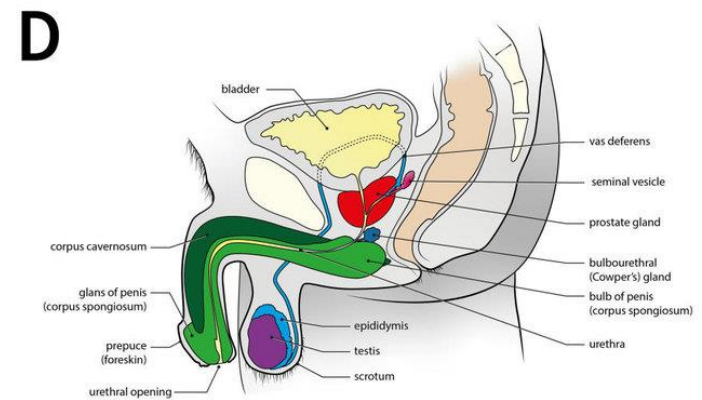
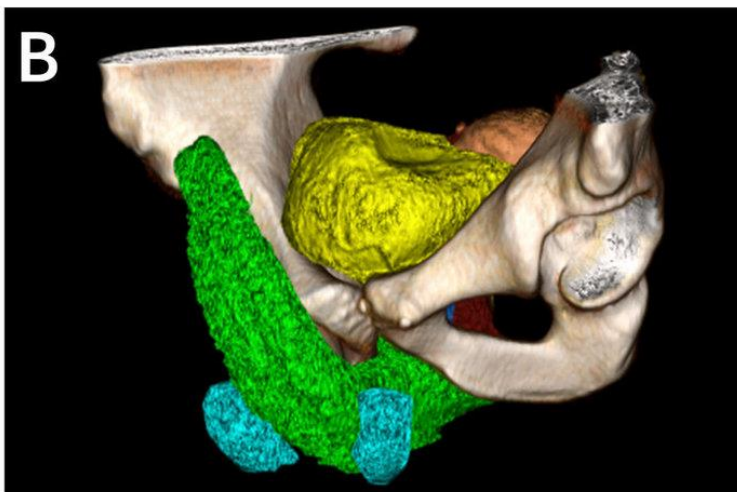
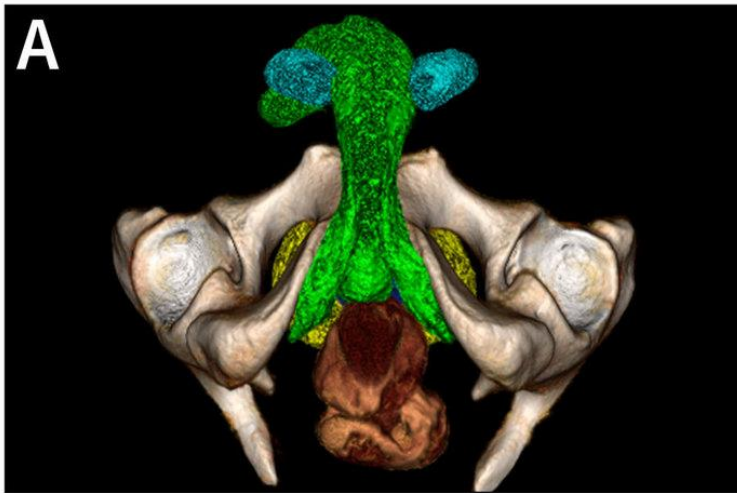




# 2020 autre vision en 3 D dans le bassin !



# Chez le garçon... images 2021

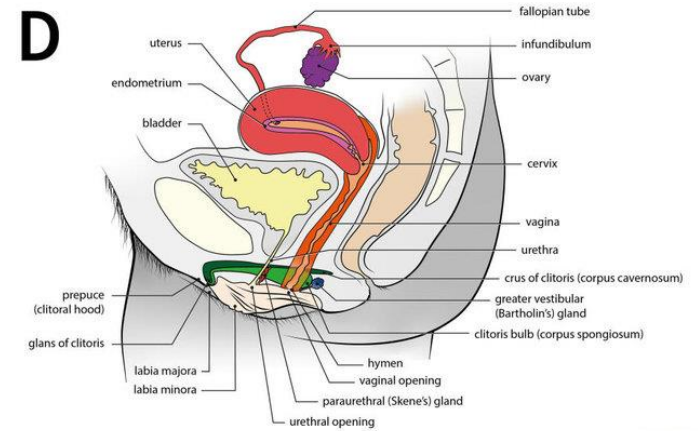
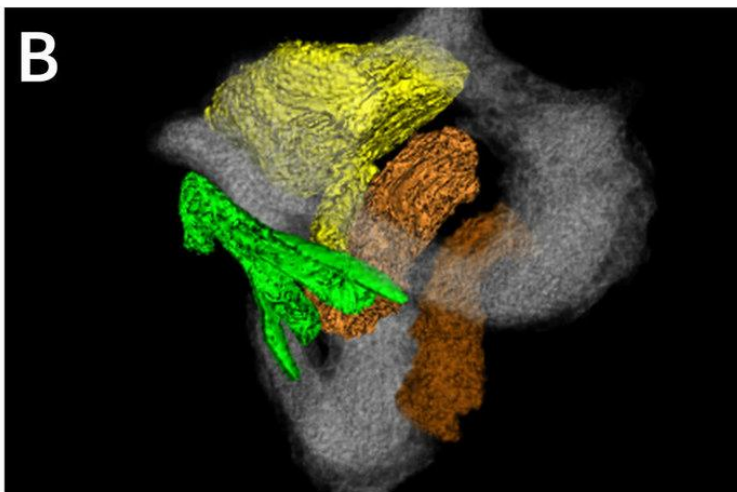
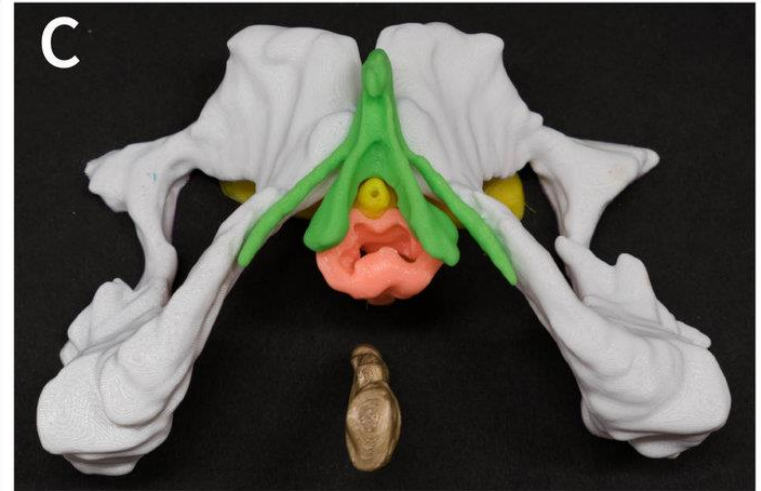
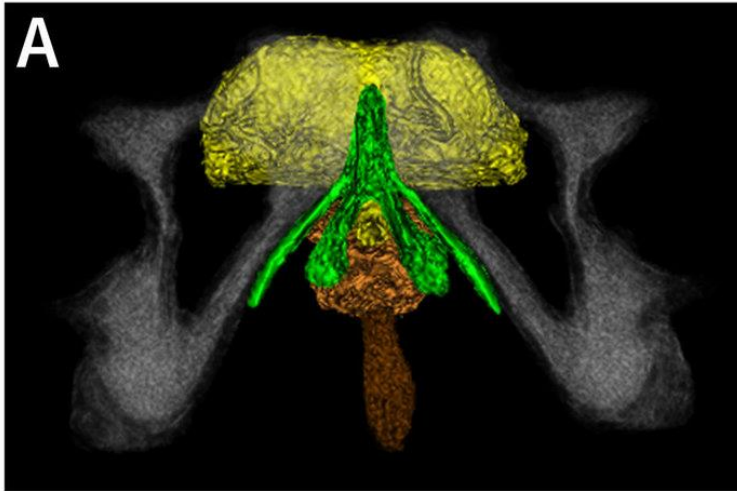


Schemas © 2019 R. Dewaele (Bioscope, Unige), J. Abdulcadir (HUGL), C. Brockmann (Bioscope, Unige), O. Filod, S. Valera-Kummer (DIP), www.unige.ch/si



Projet <http://federationgams.org/> Modifié  
GAMS Normandie M. Desmares

# Chez la fille...similitudes



Schemas © 2019 R. Dewaele (Bioscope, Unige), J. Abdulkadir (HUG), C. Brockmann (Bioscope, Unige), O. Filod, S. Valera-Kummer (DIP), www.unige.ch/si



# Différents types : 4

vus précédemment JF Le Digabel

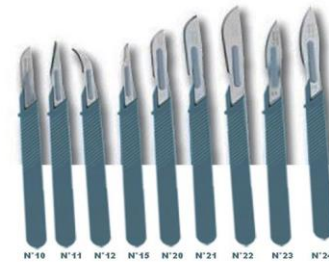
- **TYPE I** : excision du prépuce clitoridien sans celle du gland du clitoris
- **TYPE II** : excision du clitoris avec celle partielle ou totale des petites lèvres (**80 %** des mutilations )
- **TYPE III** : infibulation avec fermeture quasi-complète de l'orifice vulvaire (**15 %** des mutilations)
- **TYPE IV** : autres procédés de mutilation

Les objets coupants :  
couteaux traditionnels, lame Gillette... puis  
bistouri ...(suture épines d'acacias )

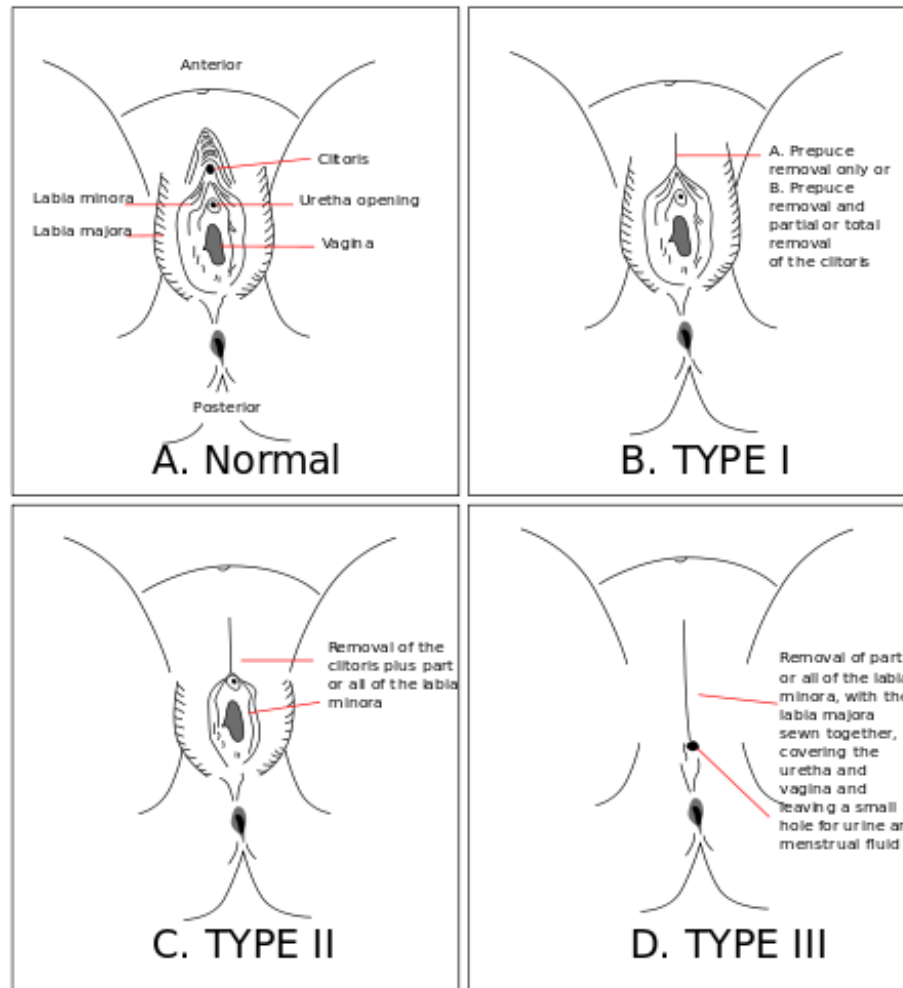




# Les pratiques médicalisées DANGER ...Interdiction

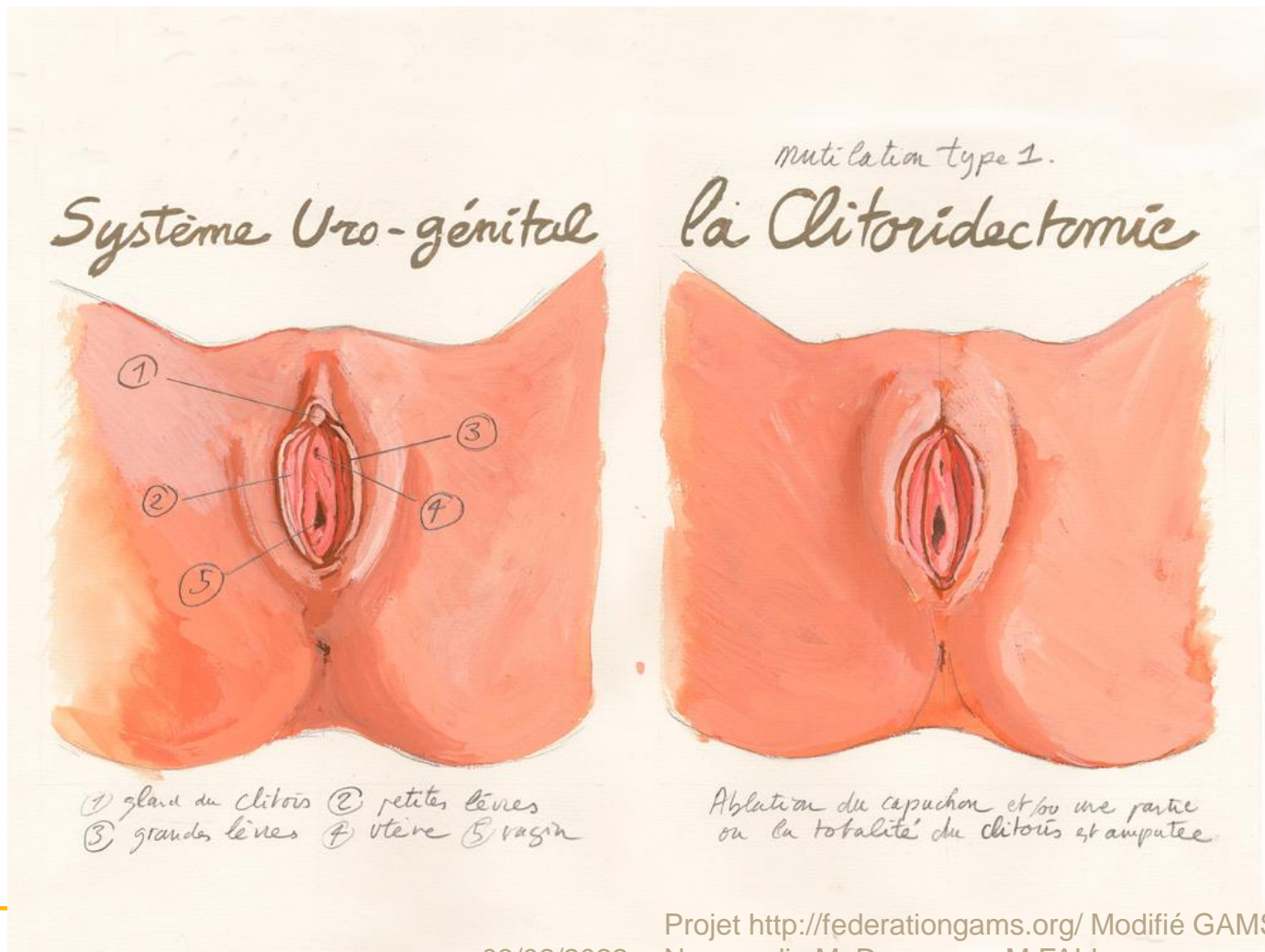


# Excision : 4 types de « mutilation sexuelle féminine »



## Dessins du voyage de Titouan Lamazou

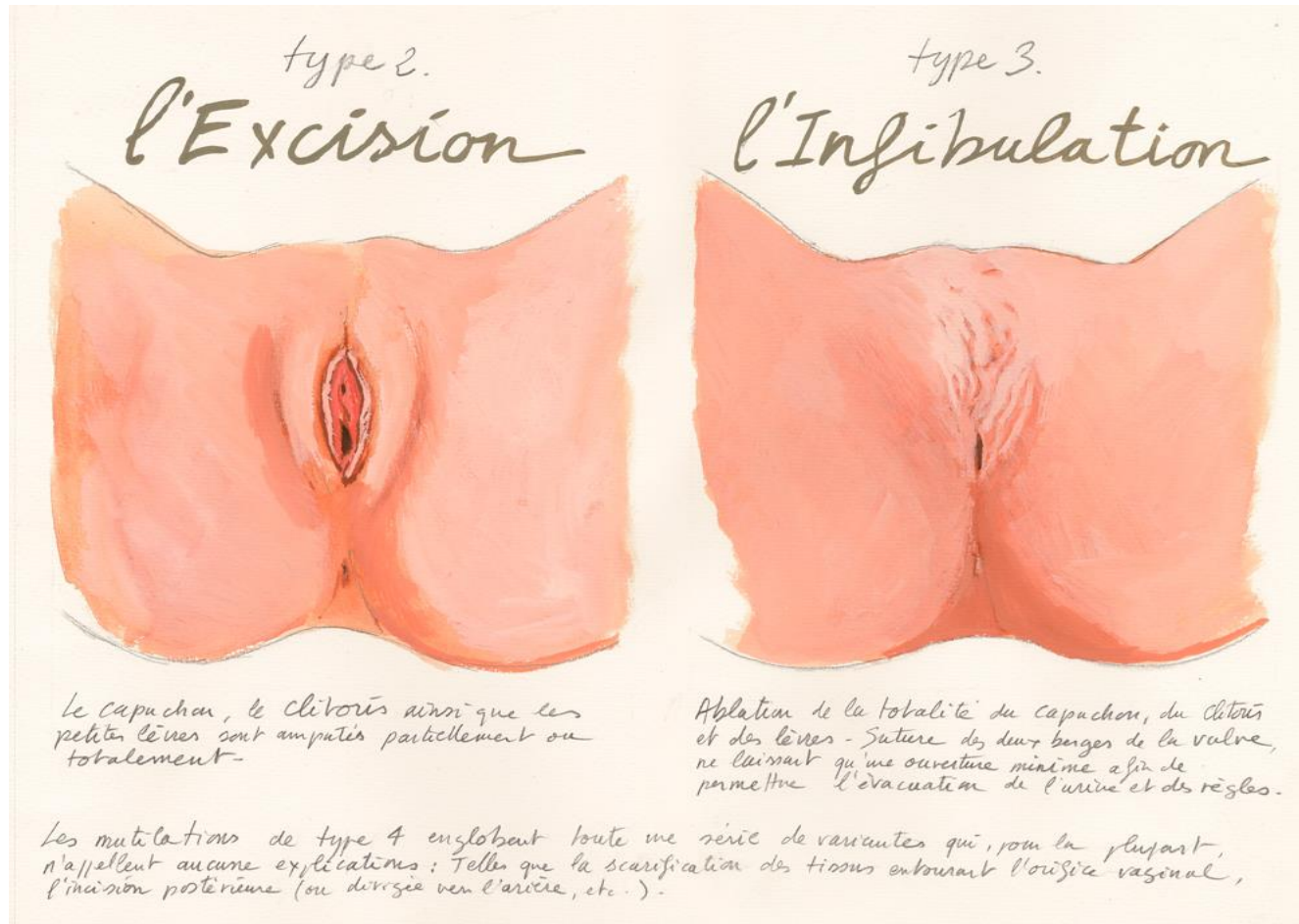
Lors de l' **Exposition photographique** d'Anaïs Pachabezian  
« Fuir l'excision, parcours de femmes réfugiées »





# Classification : Type 2 et 3

## quelque soit le type la mutilation par excision est un crime

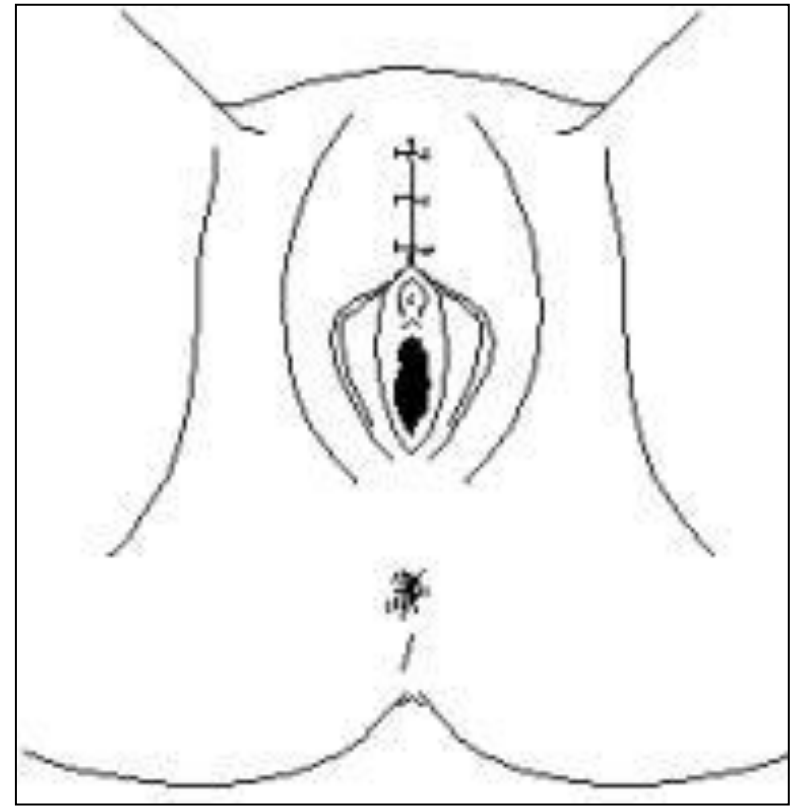


# Différents Types de Mutilations sexuelles

Avant

**TYPE II**

Après



Source : HUSTON P. Rapport compilé pour le groupe de travail fédéral interministériel sur les mutilations des organes génitaux féminins. Bureau pour santé des femmes, Santé Canada, Automne 2000.

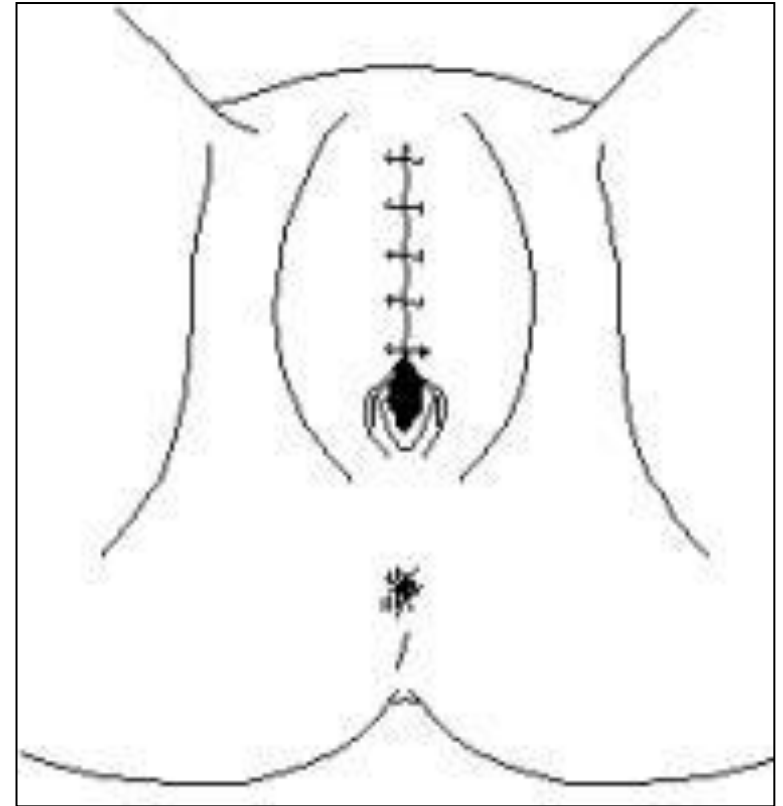
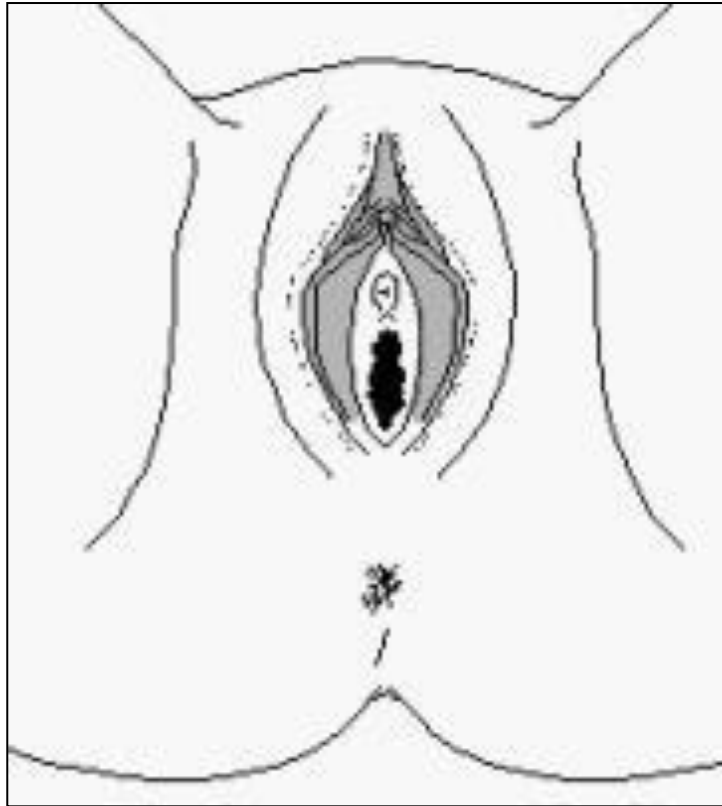
**Excision du clitoris avec excision des petites lèvres**

# Différents Types de Mutilations sexuelles

Avant

**TYPE III**

Après

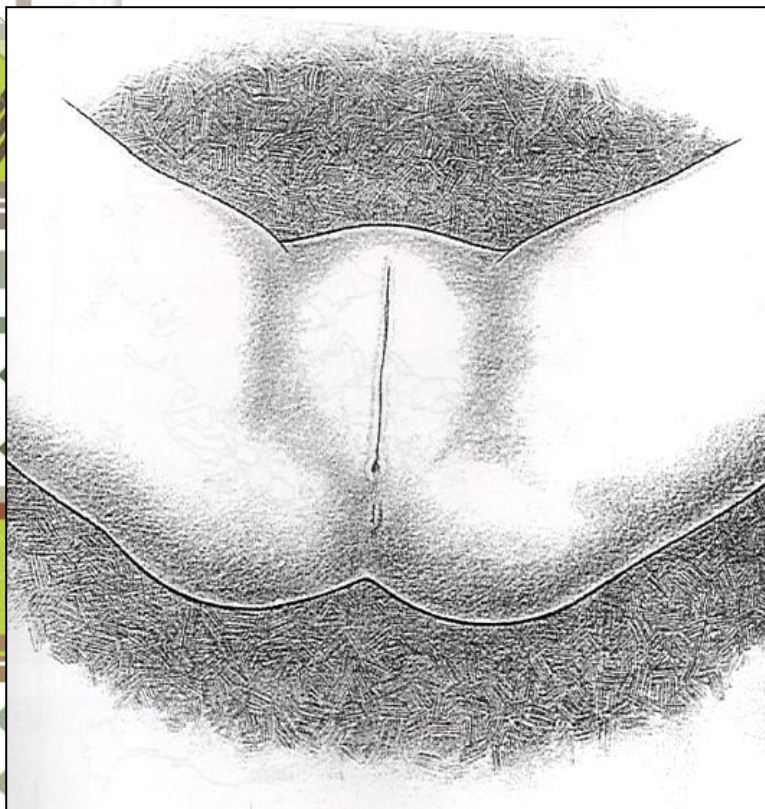


Source : HUSTON P. Rapport compilé pour le groupe de travail fédéral interministériel sur les mutilations des organes génitaux féminins. Bureau pour santé des femmes, Santé Canada, Automne 2000.

**Infibulation avec fermeture quasi-complète de la vulve**

# Différents Types de Mutilations sexuelles

## TYPE III



Source : P. Foldes

Projet <http://federationgams.org/> Modifié  
GAMS Normandie M. Desmares

# L'infibulation type III

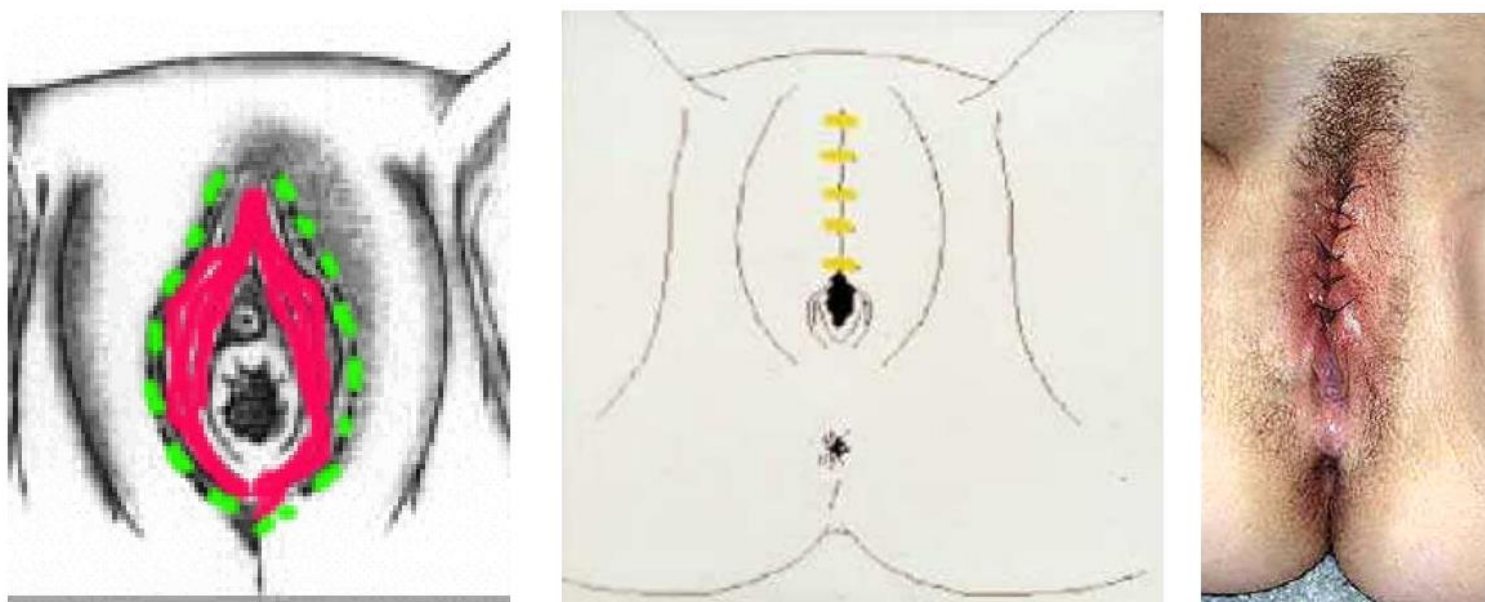
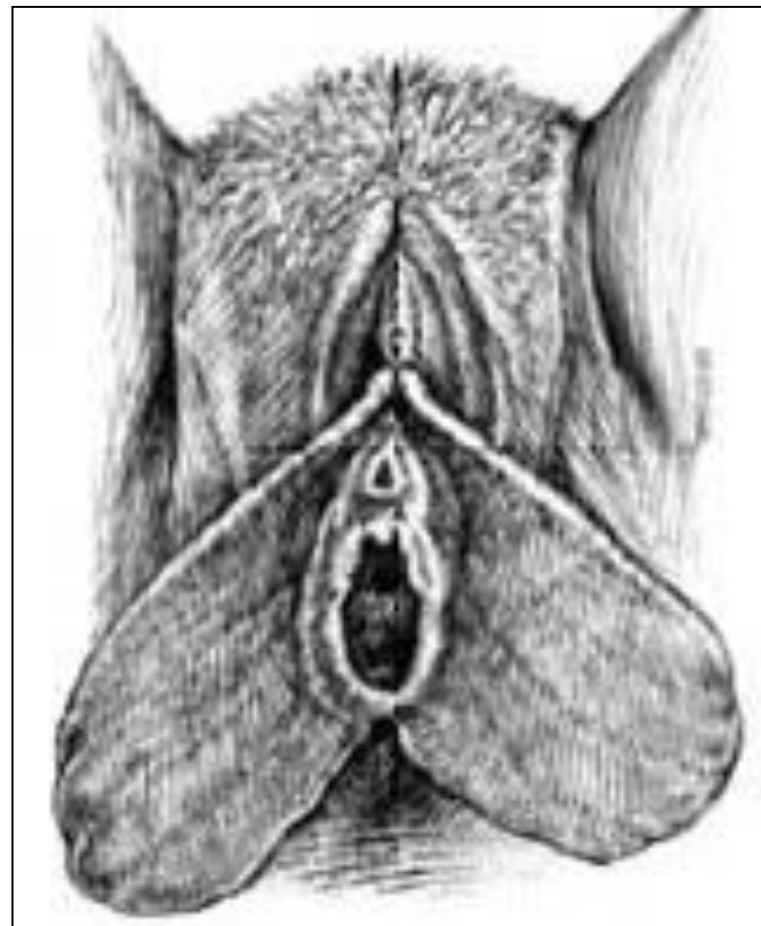


Schéma 3 : MSF de type 3<sup>10</sup>

# Différents Types de Mutilations sexuelles

## TYPE IV



Source : WHO « Female Genital Mutilation » - 2001

**Etirement des petites lèvres**

# Enoncer la loi



*Excision, parlons-en!* vous souhaite une belle année 2018  
sous le signe de l'échange, du partage et de la solidarité

[https://stop-violences-femmes.gouv.fr/IMG/pdf/depliant\\_Mutilations\\_sexuelles\\_feminines\\_VF\\_web.pdf](https://stop-violences-femmes.gouv.fr/IMG/pdf/depliant_Mutilations_sexuelles_feminines_VF_web.pdf)





# Acte criminel puni par la loi. (1983)

**Les mutilation sexuelles sont interdites et punies par la loi française, reconnues **comme crime depuis le 20-08-1983****

**Grâce au combat des associations :**

LA LOI FRANÇAISE protège tous les enfants qui vivent en France quel que soit leur nationalité

LA LOI FRANÇAISE s'applique pour les enfants nés en France comme à l'étranger

- L'AUTEUR D'UNE MUTILATION COMMISE À L'ÉTRANGER, QU'IL SOIT FRANÇAIS OU ÉTRANGER, PEUT ÊTRE POURSUIVI EN FRANCE, SI LA VICTIME EST DE NATIONALITÉ FRANÇAISE
- OU BIEN SI ELLE EST ÉTRANGÈRE ET RÉSIDE HABITUELLEMENT EN France (ARTICLE 222-16-2 DU CODE PÉNAL).

# Les peines prévues

- Pour l'auteur d'une mutilation et pour le(s) responsable(s) de l'enfant mutilée les peines sont définies par **le code pénal** :
- Les **violences ayant entraîné une mutilation ou une infirmité permanente** sont punies par **10 ans d'emprisonnement et 150 000 € d'amende (article 222-9)**.
- Si la mutilation est **commise sur une mineure de moins de 15 ans par un ascendant légitime, naturel, adoptif**, ou par toute autre personne ayant autorité sur la mineure, la peine encourue est de **20 ans de réclusion criminelle (article 222-10)**.

La loi n° 2013-711 **du 5 août 2013** introduit dans le code pénal deux infractions nouvelles pour **renforcer la protection des mineurs** :

- – **Le fait d’inciter un mineur à subir une mutilation sexuelle, par des offres, des promesses, des dons, présents ou avantages quelconques ou en usant contre lui de pressions ou de contraintes** de toute nature, est puni de **5 ans d’emprisonnement et 75 000 € d’amende (art. 227-24-1)** ;
- – **Le fait d’inciter autrui à commettre une mutilation sexuelle sur la personne d’un mineur** est puni **5 ans d’emprisonnement et 75 000 € d’amende(art. 227-24-1)**.
- **Selon la convention du Conseil de l’Europe** sur la prévention et la lutte contre les violences à l’égard des femmes et la violence domestique du 11 mai **2011, dite Convention d’Istanbul ratifiée par la France en 2014** :  
**« Aucun acte de violence à l’encontre d’une femme ne peut être justifié par « la culture, la coutume, la religion, la tradition ou le prétendu “honneur” ».**

## Délais de prescription allongé en **2018**

- C'est ainsi que des parents et des exciseuses ont été condamnés en Cour d'assises à **des peines d'emprisonnement.**
- Une action en justice peut être engagé **30 ans après la majorité de la victime c'est-à-dire jusqu'à ses 48 ans**  
( Loi du 3-08-2018 concerne crimes sexuels sur mineurs, par exemple mutilation entre zéro et 15 ans )

# Protéger une enfant

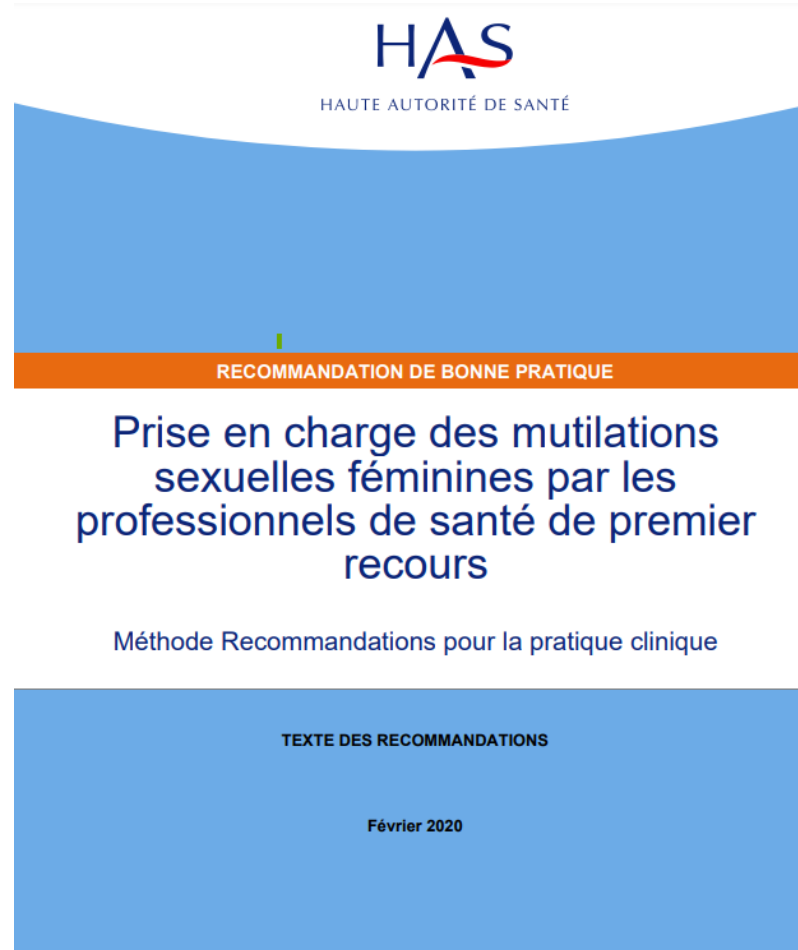
- **Face à un risque imminent** de mutilation sexuelle féminine, le professionnel doit en premier lieu faire un **signalement** en urgence. C'est-à-dire que le professionnel doit :
- **informer le Procureur de la République** du Tribunal de Grande Instance du ressort du domicile de la patiente ou de la mineure ; et
- **adresser une copie** de ce document écrit à l'attention du médecin ou du responsable de la **Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes du Conseil départemental (CRIP)**.

# Enfant Mineure

- Face à un **risque non imminent** de mutilation sexuelle féminine, le professionnel doit rédiger une **information préoccupante** à la **Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes du Conseil départemental (CRIP)**.
- **Trouver une coopération avec réseau VIF : UTAS Me Courtaud**

# PROTEGER Recommandations HAS

(Travail de rédaction du projet par fédération GAMS: I Gillette Faye)



# Prise en charge des mutilations sexuelles féminines par les professionnels de santé de premier recours

## Y penser et en parler

Les mutilations sexuelles féminines se pratiquent dans de nombreux pays, à tout âge, dans toutes les catégories socio-professionnelles et indépendamment de toute confession religieuse. Elles sont un crime et sont interdites par la loi en France, même si elles sont commises à l'étranger.

Oser parler des mutilations sexuelles féminines avec votre patiente, même mineure, et avec ses parents, sans crainte de heurter, pour rechercher des facteurs de risque.

## Patiente à risque

**Élément prioritaire à prendre en compte :**  
région d'origine et/ou pays de naissance des parents.

**Facteur de risque important :**  
naître d'une mère qui a subi une mutilation sexuelle féminine.



**PATIENTE  
MAJEURE**

**PATIENTE  
MINEURE**

## PRÉVENIR, PROTÉGER

### Protéger

- Questionner la patiente pour dépister les violences éventuelles et être attentif aux signes évocateurs.
- Rassurer la patiente, lui expliquer, la déculpabiliser.



||

### Agir en cas de risque

- Orienter la patiente vers le **3919** (violences femmes info), une association spécialisée, etc.
- En cas de risque imminent, la patiente relève du dispositif de mise à l'abri des femmes en danger en hébergement d'urgence (**115**). Il est aussi recommandé de contacter la police (**17**).

### Évaluer le risque

- Situations ou moments clés de la vie considérés comme à risque : voyage à l'étranger, absence de suivi en PMI, avant l'entrée en primaire, au collège, au lycée, etc.



### Protéger (en cas de risque imminent ou non)

- Évaluer l'imminence du danger et prévenir le risque en donnant des conseils à la mineure et aux parents.
- En cas d'urgence, contacter le **17** et le numéro de soutien et d'orientation : le **119**.



#### Risque non imminent :

- Rédiger une information préoccupante à la cellule de recueil des informations préoccupantes (CRIP) du conseil départemental.

#### Risque imminent :

- Faire un signalement en urgence auprès du procureur de la République du tribunal de grande instance.
- Adresser une copie de ce document à la CRIP du conseil départemental.

# Majeure... ou Mineure menacée de MSF

La levée du secret professionnel prévue par le code pénal.

« à celui qui informe les autorités judiciaires, médicales ou administratives »

## PRENDRE EN CHARGE EN CAS DE MUTILATION AVÉRÉE

### Accompagner et orienter

- La prise en charge d'une femme mutilée est pluridisciplinaire : reconstruction chirurgicale, prise en charge globale, psychique, sexuelle et psychocorporelle.
- À noter : aucun signalement aux autorités ne peut être fait en l'absence du consentement de la patiente majeure.

### Signaler et prendre en charge

- Faire un signalement - informer sans délai le procureur de la République.
- Puis prendre en charge la patiente mineure (l'orienter vers des professionnels spécialisés).

*Pour en savoir plus, consulter les 6 fiches outils et la recommandation*  
<https://www.has-sante.fr>



[www.has-sante.fr](http://www.has-sante.fr)

 @HAS\_sante

Juillet 2020

# Un problème de santé publique

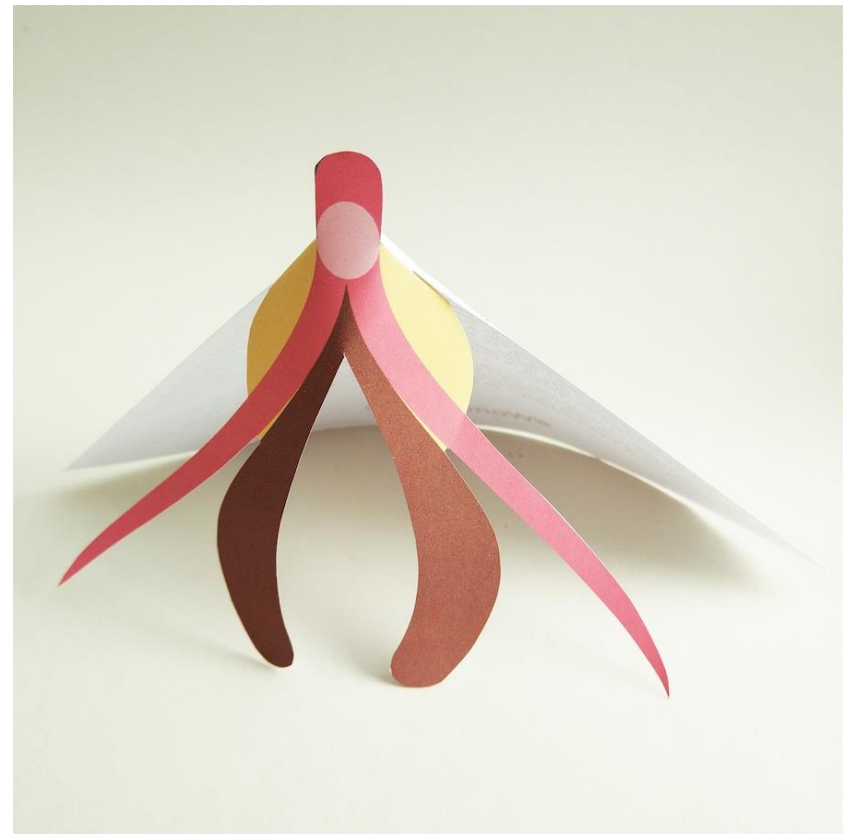
- Comme toutes les violences sexuelles et sexistes, les MGF porte atteinte à la santé :
  - Physique
  - Sexuelle et reproductive
  - Psychologique

et ont des répercussions sur la mortalité des femmes, et impactent gravement l'économie des pays qui maintiennent ces pratiques néfastes

Le sentiment d'être différente et les rancœurs à l'égard des adultes



Le sentiment d'injustice fera naître le désir de réparation (image wonder clito)



## Une cicatrice physique et psychologique post traumatique

# Complications médicales immédiates nombreuses et graves

**Elles sont :**

- ▶ **Décès par hémorragie** ( car zone très vascularisée)
  - ▶ La **douleur suraiguë** provoque parfois un choc neurogénique
  - ▶ L'**hémorragie** génère un collapsus
  - ▶ Les **plaies** supplémentaires du périnée
  - ▶ La **rétention aiguë d'urines, les fistules**
  
  - ▶ **Les infections aiguës**
    - Locales : abcès, phlegmon, adénite suppurée
    - Généralisées : gangrène gazeuse, septicémie, tétanos
- + Transmission V.I.H , hépatite C**
- Décès par complications infectieuses**

# Complications médicales secondaires

- Les cicatrices chéloïdes, **kystes épidermiques douloureux**
- ▶ **Les douleurs pelviennes chroniques, névrome du nerf dorsal** du clitoris
- ▶ Urinaires : rétention d'urines aiguës ou chroniques **cystites, pyélonéphrites, allant jusqu'à l'insuffisance rénale**
- ▶ Disménorrhée, hémato-colpos **engendre des stérilités**
- ▶ **Contamination au VIH , hépatite, tétanos**
- ▶ **Augmentation des comorbidités et décès**

# Complications Obstétricales

- Dépendent du type de MSF
  - Dépendent du lieu et circonstances d'accouchement (médicalisé ou pas)
- Nécessité de :
- **Libération éventuelle cicatrice antérieure**
  - **Dégagement de la tête particulièrement prudent** pour éviter les déchirures postérieures (périnée complet, complet compliqué).

## Si pas d'aide à l'expulsion possibilité :

- fistule vésico-vaginales (par compression)
- fistules recto-vaginales (par déchirure).

→ Drame des femmes africaines .  
Devenue incontinente, la jeune femme sera progressivement mise à l'écart par sa famille et son village

# Complications secondaires obstétricales : pendant et après l'accouchement

## Variation selon le type de mutilation...

### EXCISION

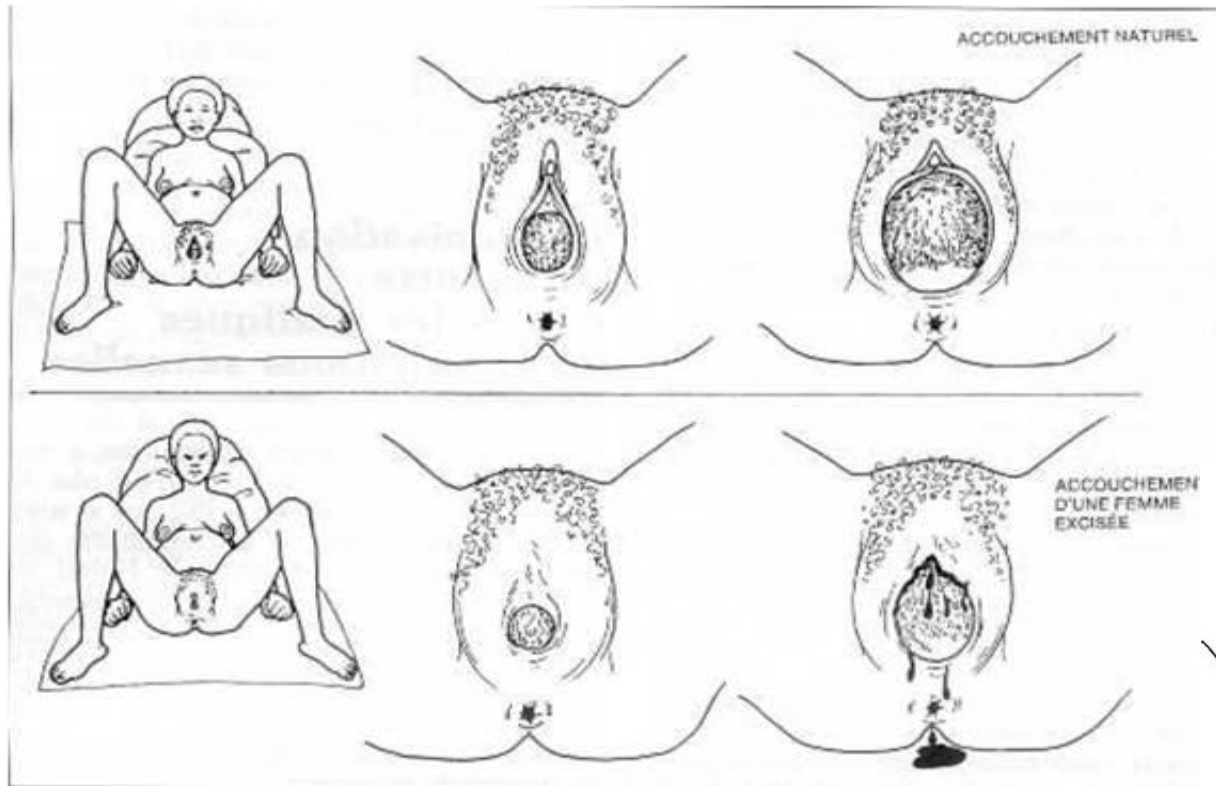
- ▶ Augmentation des déchirures périnéales

### INFIBULATION

- ▶ Obstacle à la surveillance pendant l'accouchement
- ▶ Obstacle à la progression foétale  
cela augmente **césarienne, hypoxie foétale**
- ▶ Par rétention prolongée du fœtus dans la filière génitale
- ▶ Extraction médicalisée ( ventouse)  
surtout des **fistules** vésicales ou rectales => provoquent incontinence et rejet dans la communauté => répudiation



# Complications à l'accouchement



L'orifice vulvaire étroit empêche la sortie du bébé, prolonge beaucoup l'expulsion et augmente le risque de souffrance fœtale

Seule solution sectionner la bride

# ATTEINTES GRAVES

La mortalité maternelle consécutive aux MGF (plus importante chez les 12 - 18 ans) et infantile ( 1 à 2 décès périnatal pour 100 accouchements OMS) constituent dans le monde une question grave qui nécessite des décisions politiques pour venir à bout de ces pratiques.

Souvent les pays où elles sont pratiquées ne disposent pas des moyens techniques ou ne se dotent pas des moyens de prise en charge d'urgence : transfusion, réanimation, traitements

# Complications sexuelles et psychologiques

- ▶ L'épreuve de la mutilation = effroi, dissociation, anxiété, dépression, état anxieux, baisse estime de soi ...et surtout
- ▶ **syndrome de stress post traumatique** ( décrit par la docteur Muriel Salmona psychiatre chercheur) **contrarie le processus de reconstruction**
- ▶ Stérilité (infectieuses, fonctionnelles et psychologiques)
- ▶ L'angoisse des rapports sexuels
- ▶ L'angoisse de l'accouchement
- ▶ Troubles de la sexualité = anorgasmie, dyspareunie, frigidité...

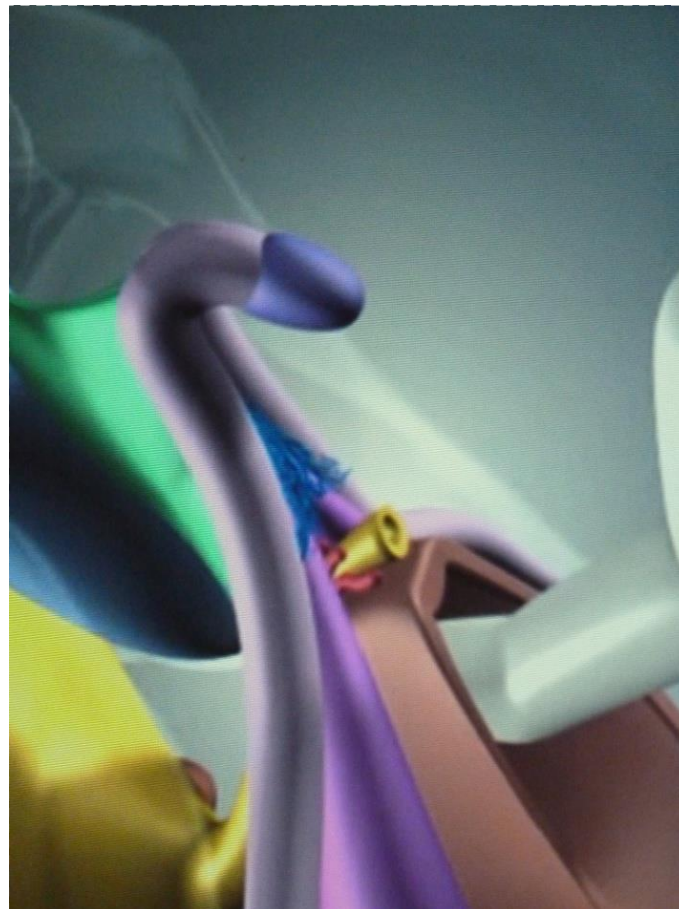
# Et...Séquelles irréversibles

**Atteinte majeure au genre et aux droits humains fondamentaux.**

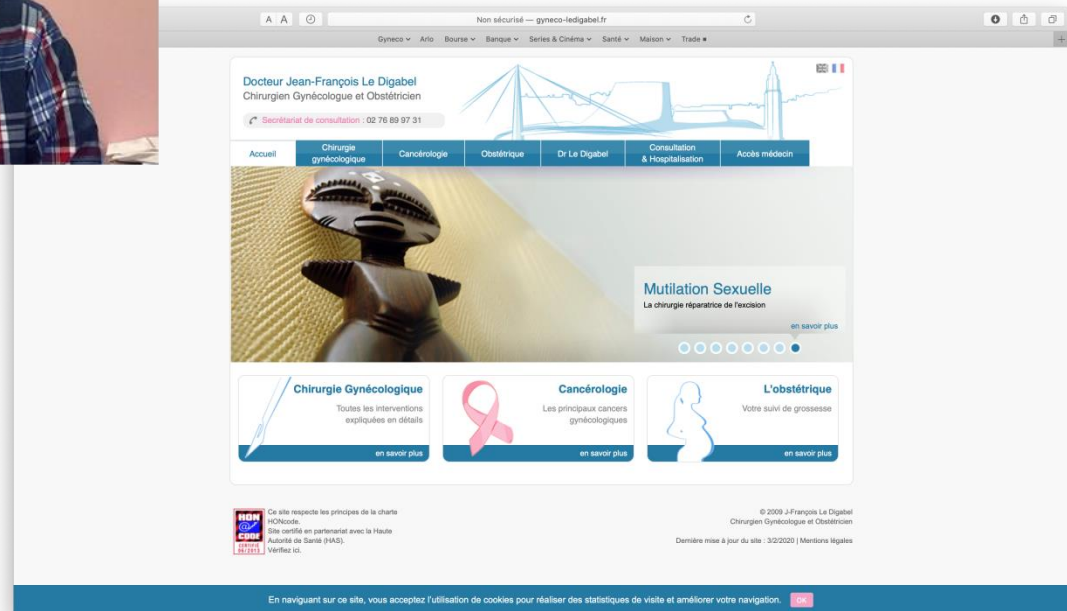
- Une expérience traumatique initiale
- S'y ajoute parfois un continuum de violences soit :
- Mariages forcés, viols conjugaux, esclavages domestiques et économiques, suppression de la scolarité et d'accès à l'éducation

LA **REPARATION** avant tout **PSYCHOLOGIQUE** : doublée d'une clitoridoplastie reconstruction **PHYSIQUE**

Dr Foldes révolutionne les connaissances... (deux expériences pluridisciplinaires : Women Safe ou de la Maison des Femmes Seine St Denis) **CE PROJET EXISTE AU HAVRE / Dr Le Digabel**



# Equipe pluridisciplinaire du Havre : Dr Le Digabel J. F. HPE



Projet <http://federationgams.org/> Modifié  
GAMS Normandie M. Desmares

# Face aux violences, s'entourer de professionnels de qualité, formés



# Articulation du projet « reconstruire »...se reconstruire

- Accueil individuel, projet spécifique
- interprétariat
- Partage des informations
- Secret médical
- Discrétion
- Courrier de mise en lien



# Soutien sexologique et psychologique

Sexothérapeute  
Me Pascale Poulain



Psychosomatothérapeute  
Me Gherib Manuela



# Restaurer l'estime de soi



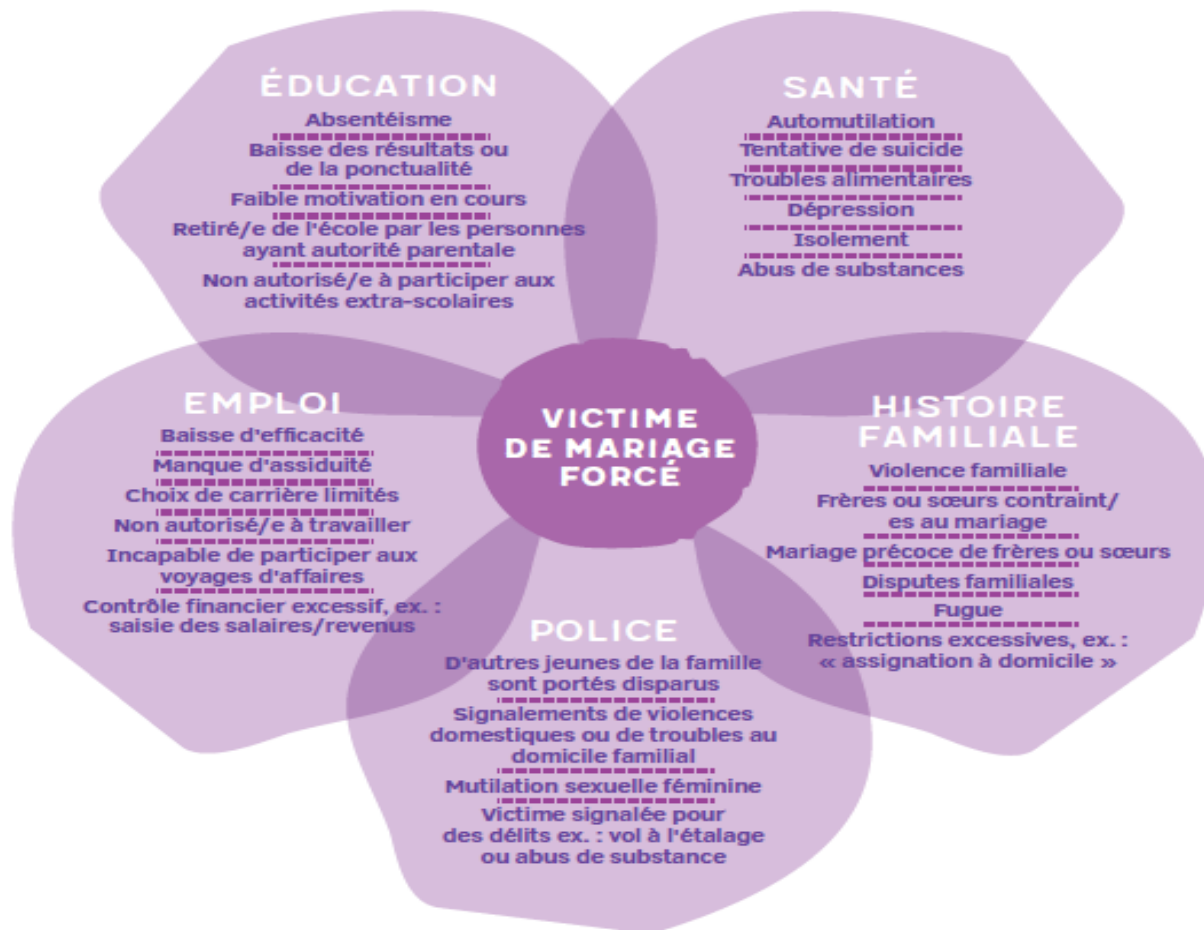
Aider les femmes victimes de violence  
à se réapproprier leur corps avec le Karate

OKINAWA KARATE CLUB - 6 rue Général Sarrail Le Havre (arrêt Palais de Justice)  
okinawakarateclub@orange.fr - 06 87 26 35 55



## Connaître : Les indicateurs d'alerte\*

Des mariages forcés, mais qui se conjugent trop souvent aux MGF  
(pour les pays les plus concernés...Mali, Guinée, Egypte,Asie, etc...)

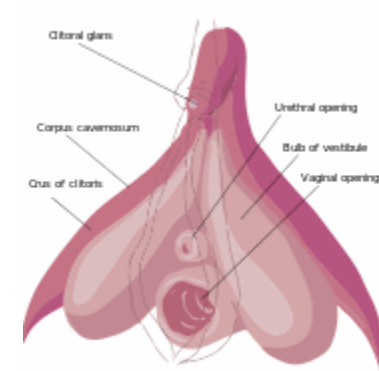


**Source :** EU FEM Roadmap, Guide de l'Union européenne sur les mariages forcés/précoces (MFP) : Dispositifs d'orientation pour les professionnel/les de première ligne, novembre 2016

Projet <http://federationgams.org/> Modifié GAMS

03/02/2022 Normandie M. Desmares M.FALL

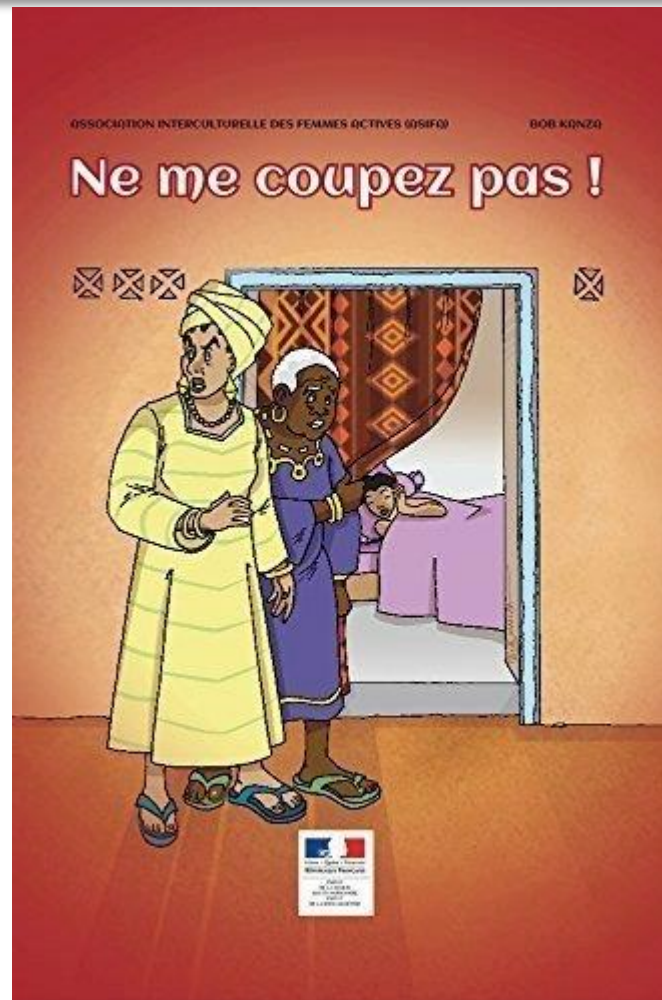
# Espoirs : la réparation alors ...on continue à informer



# Mener des actions pédagogiques



# Des BD pédagogiques : dessins de Bob Kanza et association ASIFA



# Lire « Les fleurs du Lac » de Chris Angano (Ethiopie)



Projet <http://federationgams.org/> Modifié  
GAMS Normandie M. Desmares

03/02/2022 M.FALL

119

# OUTILS exposition : Projet Ubuntu de Fatoumata Gassama 2018





**Lutter contre les violences : l'état doit s'engager toujours plus...pas 1 jour par an seulement**

**8 MARS**

JOURNÉE INTERNATIONALE  
**DE LUTTE**  
POUR LES DROITS DES FEMMES

Nous ne voulons pas de fleurs,  
pas de mise en beauté, pas de fringues,  
pas de maquillage, pas de cadeaux.

**NOUS VOULONS DES DROITS,  
GARANTIS ET PROTÉGÉS :  
NOUS VOULONS L'ÉGALITÉ.**

# Comment agir ? **EDUQUER** **PROTEGER** Informer et former



# SOS appeler 3-9-19



# Lutter contre violences sexuelles ou sexistes

Depuis projet 25-11-2017 établi en **décembre 2018**

- <https://www.service-public.fr/cmi>
- **SIGNALEMENT EN LIGNE DE VIOLENCES SEXUELLES ET SEXISTES**
- Pour faciliter le traitement de votre demande, veuillez renseigner votre **ville ou code postal**. **Le champ marqué d'un \* est obligatoire.**
- \*Ville ou code postal (ex : Bordeaux 33000)
- Effacer /Valider et accéder au tchat
- En cas d'urgence, appelez le **17** ou le **112**.
- **SMS : 114**

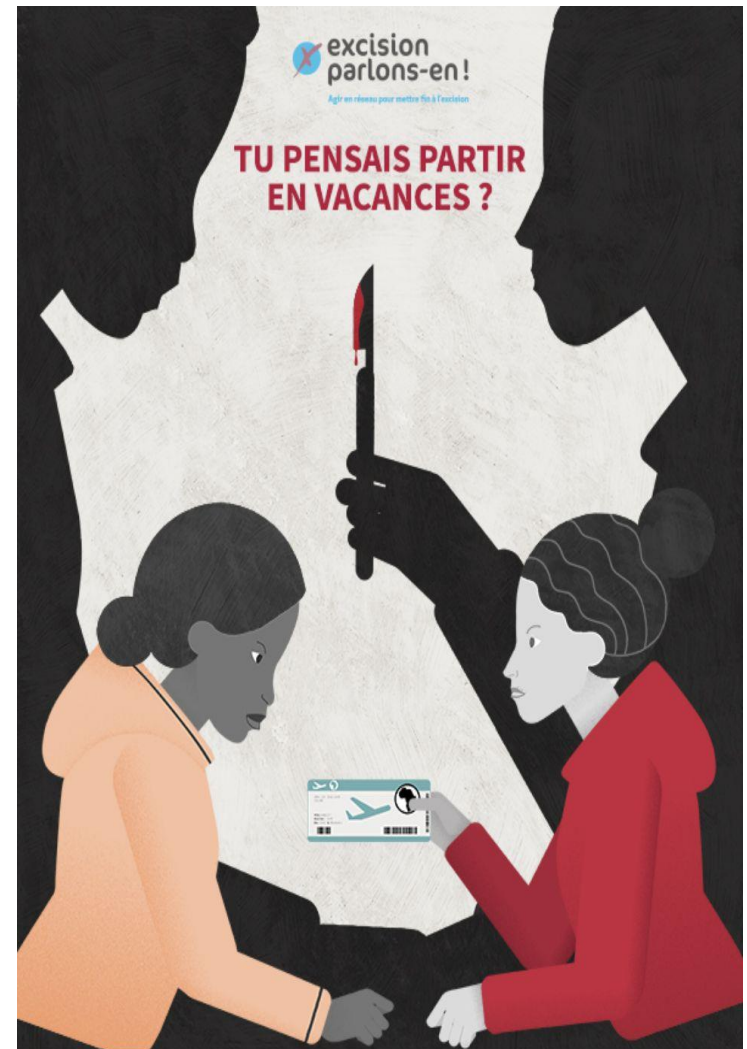
# Des Campagnes de lutte Excision parlons-en 2018



# Attirer l'attention : ALERTE EXCISION 2017



- 2017 : **Nécessité d'informer les jeunes filles...**
  - Sur risque de MSF à l'occasion d'un voyage dans leur pays d'origine
  - JF ayant été protégées « bébé » sur le territoire français, non informées de ces pratiques
  - Et mutilées à l'adolescence
- ➔ Campagne d'information  
➔ création de BD



Tu penses être concernée ? Renseigne-toi ici :

**[www.alerte-excision.org](http://www.alerte-excision.org) ou appelle le 119**

Projet <http://federationgams.org/> Modifié  
#AlerteExcision  
GAMS Normandie M. Desmares

# AGIR sur les réseaux sociaux





# Formation des professionnels



## « stop-violences-femmes.gouv.fr » 3/10

[ J'AI BESOIN D'AIDE ]	
[ JE SUIS UN-E PROFESSIONNEL-LE ]	
Les principaux acteurs	
Ressources et outils	
Chiffres clés	
Les chiffres de référence sur les violences faites aux femmes	
Pour aller plus loin	
Les morts violentes au sein du couple - 2015	
Ce que dit la loi	
Qui contacter ?	
Agenda / Evénements	Les chiffres de référence s
La lettre de l'Observatoire national des violences faites aux femmes	Pour une présentation plus appr

Association nationale des sages-femmes territoriales – 8 juin 2017 - Nice

# Plateforme Formation professionnelle UEFGM



**BIENVENUE SUR  
LA PLATEFORME  
DE CONNAISSANCES  
UNITED TO END FGM  
(UEFGM)**

**LES OBJECTIFS D'UEFGM**

1. Fournir une information et un soutien simples et accessibles aux professionnel·les confronté·es aux mutilations génitales féminines (MGF).
2. Accroître la connaissance sur les MGF, en améliorant les connaissances du public et en évitant la stigmatisation dans les médias.
3. Augmenter la capacité d'une partie des professionnel·les de l'Union européenne à fournir de façon efficace un soutien sensible au genre et à la culture ainsi qu'une protection aux victimes.
4. Service de centre européen de ressources et d'éducation multilingues sur les MGF.



Le GAMS souhaite aussi protéger filles et femmes  
du mariage précoce

## Lutter contre le mariage précoce, arrangé...



# Mais aussi...Les mariages forcés

- Ces **unions forcés font parties des violences faites aux femmes et aux enfants** qui confisquent à la personne la liberté de ses choix amoureux.
- Pratiques **sans consentement , ni respect des droits humains**
- Ils sont la manifestation d'une volonté de contrôle de la sexualité des filles et de leur assignation à un rôle d'épouse et de mère.
- A cette violence intrinsèque, s'ajoutent les violences multiples subies avant le mariage (violences physiques, psychologiques, sexuelles, économiques, etc.) et après (violences dans le couple, viols conjugaux, etc.).
- Lorsque **l'un** (ou les deux-très rare) **futurs « conjoints » ont moins de 18 ans**, au sens de la **Convention Internationale pour les Droits de l'Enfant**, on parle de **mariage précoce et forcé ou de mariage d'enfants**.
- Il ne faut jamais occulter que **les rapports sexuels qui ont lieu dans le cadre d'un mariage forcé sont des viols, avec parfois des grossesses non désirées**.

# Les femmes victimes de mariage forcé subissent davantage de violences

- En 2007, le Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis, en région parisienne, a fait conduire une enquête sur les comportements sexistes et les violences envers les jeunes filles (enquête CSVF)\*.
- **Les filles qui déclarent avoir été victime de mariage forcé ont davantage que les autres des trajectoires de vie fortement marqués par les violences** : la moitié d'entre elles ont subi des violences physiques (contre 23 % pour l'ensemble de la population interrogée), un tiers des violences sexuelles, dont des mutilations sexuelles féminines (contre 14 %).
- **Le mariage forcé s'inscrit dans une spirale de violences intrafamiliales déjà existantes.**

# Conséquences pour les victimes

- Ces expositions répétées aux violences, durant l'enfance, l'adolescence puis l'âge adulte ont des **conséquences graves et multiples sur la vie des victimes** :
- Les conséquences **sur la scolarité** (déscolarisation, absentéisme, désinvestissement – ou paradoxalement surinvestissement - scolaire, modification du comportement) ;
- Le **développement de troubles psycho traumatiques**, à l'origine de conduites paradoxales ;
- **L'adoption de conduite à risque** (comportements violents, tendances suicidaires, etc.)

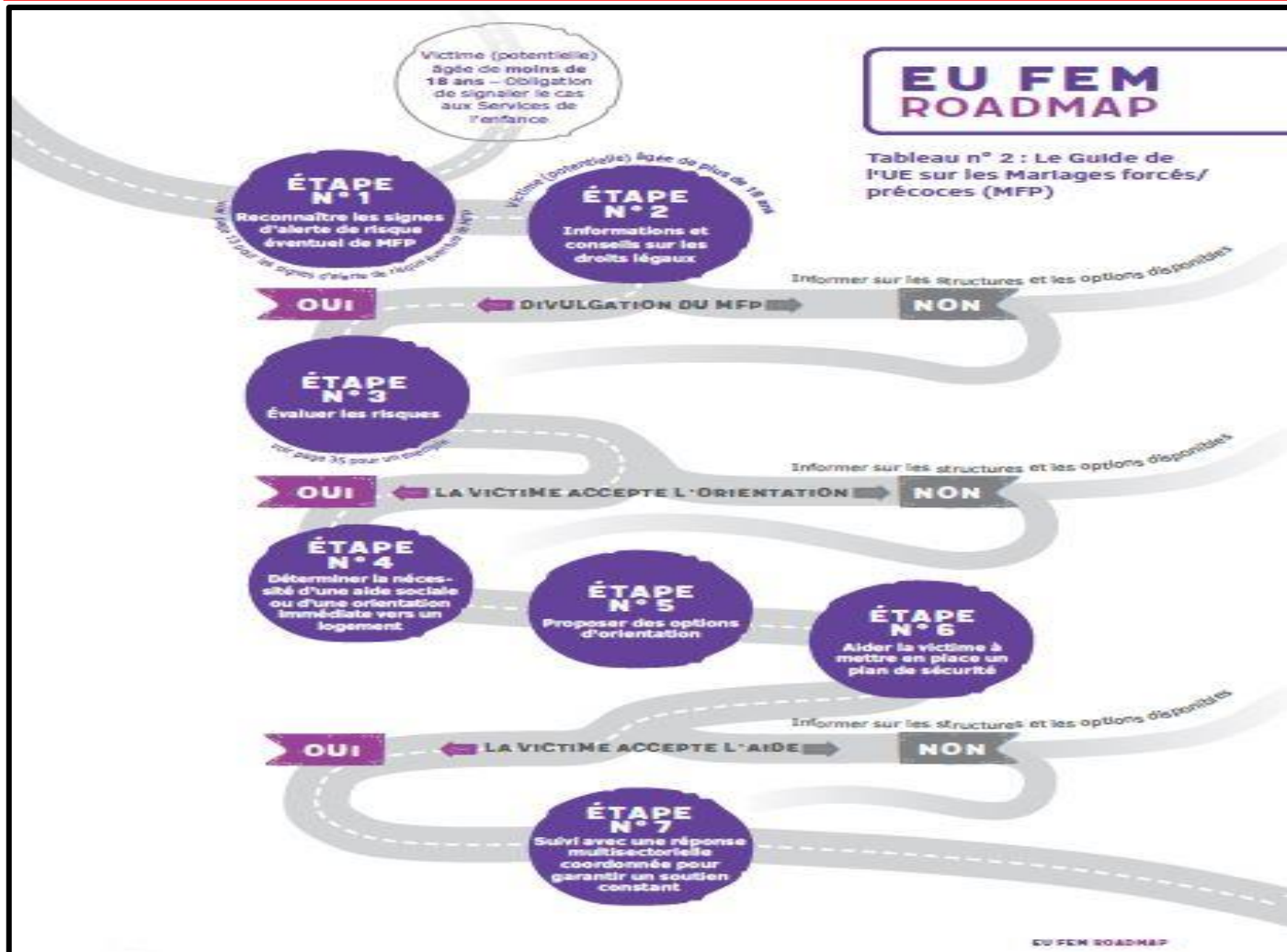
# L'impact des stratégies des agresseurs sur la victime de mariage forcé\*



- **Une perte d'estime de soi et une perte de confiance.**
- **La peur de représailles** pour elle-même et/ou ses proches (notamment ses sœurs plus jeunes).
- **La peur de ne pas être crue.**
- **Des sentiments de honte et de culpabilité.**
- **Une minimisation** du caractère forcé du mariage et des autres violences, voire leur dénégation.
- **Un isolement, une méconnaissance de ses droits, des dispositifs et des ressources d'assistance.**
- **Des angoisses** liées à la rupture familiale et des obstacles qu'elle engendrerait (rejet familial, isolement affectif, logement, ressources ...).
- **Un conflit de protection** entre sa volonté d'échapper au mariage forcé et de se protéger des violences et celle de ne pas faire de torts à ses parents, à sa famille.

\***Source :** MIPROF (Mission interministérielle pour la protection des femmes contre les violences et la lutte contre la traite des êtres humains (MIPROF), *Le repérage et la prise en charge des filles et des femmes victimes de mariage forcé*, novembre 2017 <http://stop-violences-femmes.gouv.fr/les-outils-de-formation-sur-le.html>

# Le Guide de l'UE sur les mariages forcés/précoces (MFP)





# La prévalence au niveau mondial

## FREQUENCE DES MARIAGES FORCES

**2014, l'UNICEF** estimait **DANS LE MONDE** que plus de

**700 MILLIONS DE FEMMES ONT ÉTÉ MARIÉES AVANT LEUR 18 ANS**

**2018, 12 MILLIONS DE FILLES SONT MARIÉES CHAQUE ANNEE AVANT 18 ANS \***

Si ce chiffre semble effarant, il tend à diminuer chaque année. Selon l'UNICEF, la proportion de femmes mariées précocement (avant 18 ans) a diminué de 15 % sur la dernière décennie.

On est passé d'une femme sur 4, à une femme sur 5.

**En Asie du Sud**, le risque pour une fille d'être mariée de force avant 18 ans est passé de 50 à 30 %.

**En Afrique**, les pays africains représentent encore **un tiers des mariages d'enfants du monde**. A titre d'exemple, en Ethiopie, diminution d'un tiers en 10 ans.

**Ce qui représente quand même près d'un million et demi de filles chaque année.**

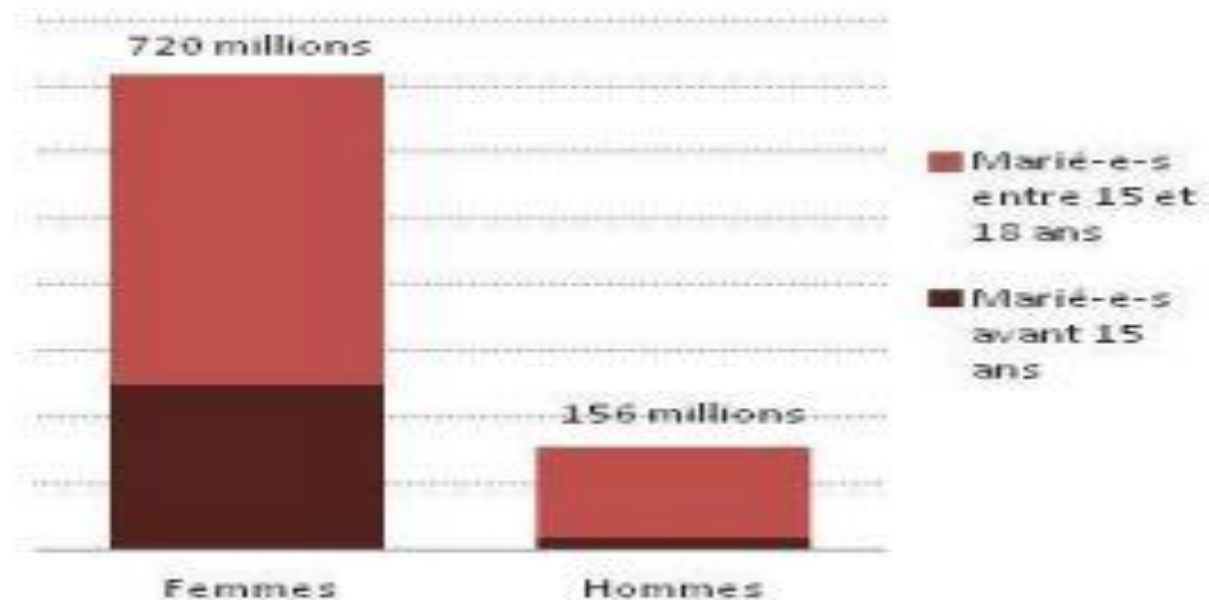
**MAIS cela ne veut pas dire que les mariages forcés aient diminué de 15 %. Car les statistiques n'existent que pour les mariages précoces.**

# Données socioculturelles

## FREQUENCE DES MARIAGES FORCES

Les mariages précoces touchent de manière beaucoup plus importantes quantitativement les filles que les garçons.

**Figure 1- Nombre de femmes et d'hommes âgés de 18 ans et plus marié-e-s avant leurs 15 et leurs 18 ans.**



Note : Estimations basées sur un échantillon de pays couvrant environ 50% de la population mondiale d'hommes et de femmes âgés de 18 ans et plus  
Source : UNICEF, 2014<sup>1</sup>

Ces mariages se caractérisent également souvent par un **écart d'âge important entre la jeune fille et son mari.**

Et sont encore bien ancrés par exemple **aux États-Unis.**

Selon les données compilées par Unchained At Last, **au moins 207 468 mineurs se sont mariés aux États-Unis entre 2000 et 2015.**

**Trois filles de 10 ans et un garçon de 11 ans** étaient parmi les plus jeunes à se marier, sous des échappatoires légales qui permettent aux mineurs de se marier dans certaines circonstances.



*Mariages forcés précoces Yémen*

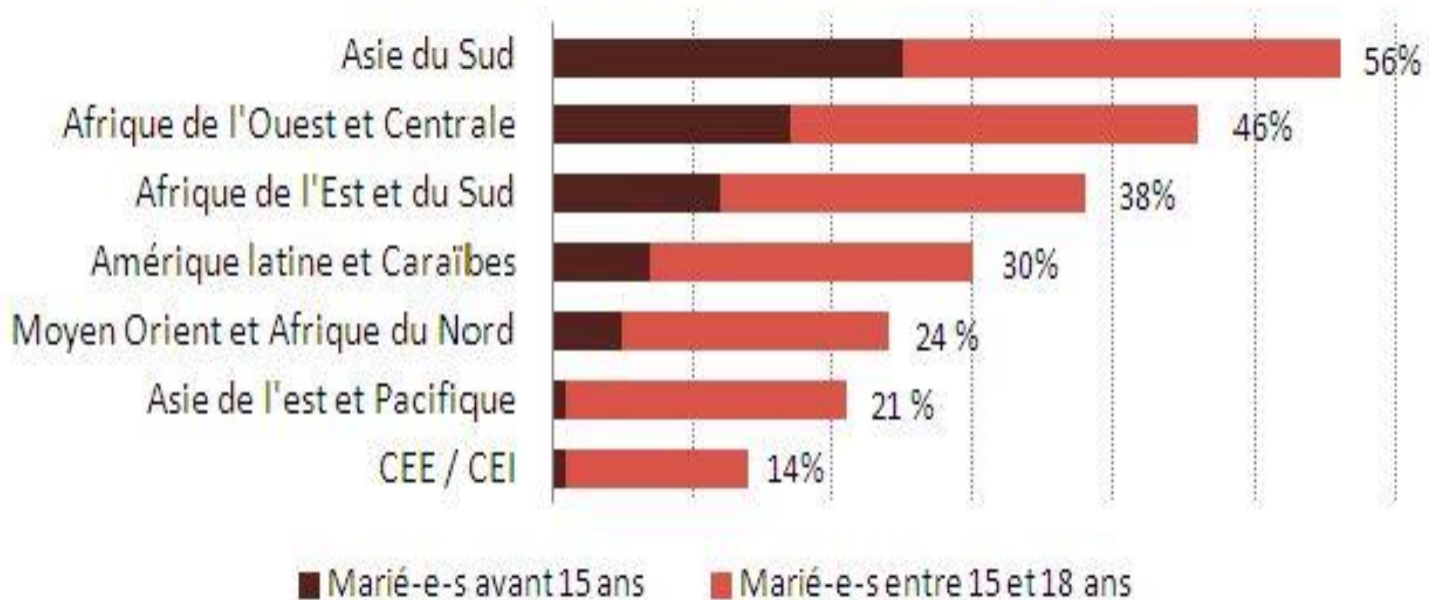


# Données socioculturelles

**OÙ ?**

Les taux les plus importants de mariages précoces s'observent : en **Asie du Sud** (Bangladesh, Inde, Pakistan, etc.) ; en **Afrique Sub-saharienne** (Niger, Tchad, Mali, etc.)

**Figure 2 - Pourcentage de femmes âgées de 20 à 49 ans mariées avant leurs 15 et leurs 18 ans, par région**



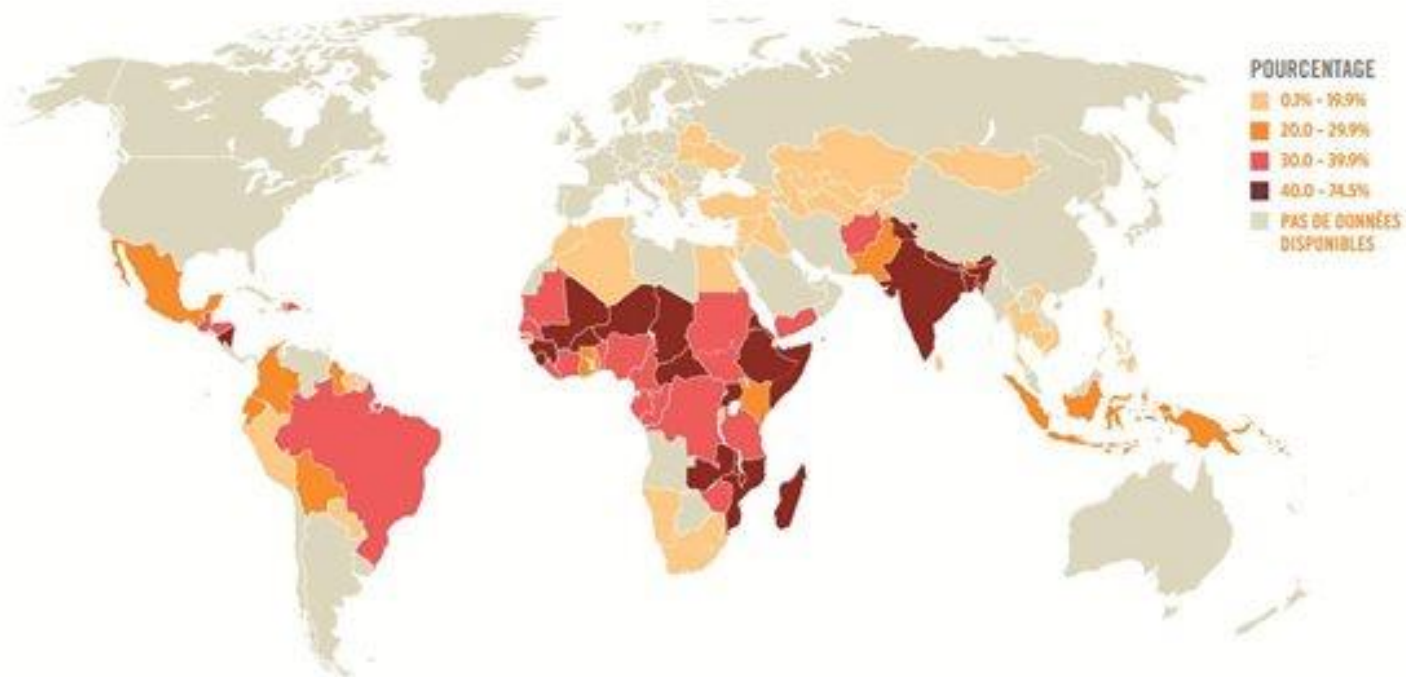
Note : Estimations basées sur un échantillon de pays couvrant environ 50% de la population mondiale d'hommes et de femmes âgés de 18 ans et plus.

Source : UNICEF, 2014<sup>1</sup>

# Taux de mariage d'enfants selon les pays

## Taux de mariages d'enfants selon les pays

Pourcentage de femmes (20-24 ans) qui étaient mariées ou en union à l'âge de 18 ans, 2000-2011



# Concernant la France

- Le Mariage Forcé **touche en premier lieu les femmes immigrées originaires de Turquie, du Maghreb et de l'Afrique Subsaharienne**
- L'enquête Trajectoire et Origines (INED-INSEE, 2008) a permis **d'évaluer la part des femmes migrantes victimes d'un mariage non consenti** ou dont le consentement est considéré comme altéré. Il ressort de cette enquête que **4 % des femmes immigrées et 2 % des filles d'immigrés nées en France, âgées de 26 à 50 ans ont subi un mariage non consenti et environ un tiers, une union avec un consentement altéré.\***

\*Source : HAMEL Chrystelle, « Immigrées et filles d'immigrées : le recul des mariages forcés », *Population & Société*, n°479, Ined, juin 2011

# En synthèse, pour la France

En France, selon les enquêtes disponibles et les remontées du terrain des professionnel.le.s et des associations \*:

**Les femmes, mineures et jeunes majeures (15-25 ans)**  
sont les principales victimes de mariage forcé.

Elles sont principalement originaires:  
**du Maghreb (Maroc, Algérie, Tunisie), d'Afrique Subsaharienne (Mali, Sénégal, Guinée, Mauritanie...), de Turquie, de Tchétchénie, d'Asie du Sud (Inde, Pakistan, Sri-Lanka...), d'Europe (Roumanie, Arménie, Albanie...), etc.**



La.le professionnel.le doit éviter de s'enfermer dans une conception stéréotypée des victimes de mariage forcé, tant en ce qui concerne leur âge, que leur origine ou leur sexe puisque certains garçons peuvent également être victimes de mariage forcé.

**Source :** MIPROF (Mission interministérielle pour la protection des femmes contre les violences et la lutte contre la traite des êtres humains (MIPROF), *Le repérage et la prise en charge des filles et des femmes victimes de mariage forcé*, novembre 2017 <http://stop-violences-femmes.gouv.fr/les-outils-de-formation-sur-le.html>

# Merci de votre attention !

- Pour aller plus loin :

<https://federationgams.org/>

Vous pouvez vous inscrire pour notre Infolettre Mensuelle

- **Contact**

Fédération nationale GAMS

Tel. : 01.43.48.10.87.

Courriel [contact@federationgams.org](mailto:contact@federationgams.org)

Rejoignez nous sur les réseaux sociaux :

## En régions :

Auvergne-Rhône-Alpes : 06.59.51.05.05.

Bourgogne-Franche Comté/SAFE : 06.15.93.28.73.

Grand Est : 06.32.22.79.99.

Hauts-de-France/RIFEN : 06.87.71.67.64.

Ile-de-France : 06.70.83.31.73.

**GAMS Normandie : 06.30.36.42.42.**

Occitanie/Ta Vie en Main : 06.79.78.22.44.

Provence-Alpes Côte d'Azur 06.73.43.96.33.

